



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LE MARDI, 10 FÉVRIER 2026, À 20 HEURES
AU BUREAU MUNICIPAL**

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JANVIER 2026**
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
 - 4.1 Comptes et adoption;
 - 4.2 Travaux d'entretien – branche Labbé (no 6) du ruisseau Leblond;
 - 4.3 Renouvellement forfait annuel honoraires professionnels Morency Société d'Avocats;
 - 4.4 Acceptation des dépenses encourues dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Année 2025;
- 5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)**
 - 5.1 Les communiqués
 - 5.1.1 Protection de la tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèque;
 - 5.2 Période de questions
- 6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS**
 - 6.1 Adjudication de contrat – fourniture de carburant, diesel et mazout;
- 7. DOSSIERS – HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1 Libération du siège accordé à la municipalité au sein du conseil d'administration des Loisirs de Saint-Gervais inc; (texte à venir)
- 9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**
 - 10.1 Demande dérogation mineure DPDRL260001 – 274, rue du Repos;
 - 10.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'occupation et entretien des immeubles patrimoniaux;
- 11. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



**ORDRE DU JOUR
PLÉNIER DU CONSEIL
LE MARDI, 10 FÉVRIER 2026, À 19h
AU BUREAU MUNICIPAL**

Notes :

- 1- Révision des points de l'ordre du jour de la séance du 10 février;
- 2- Demander à Guillaume et Yvon la journée de rencontre avec la voirie;
- 3- Déterminer la rotation des conseillers aux rencontres des Loisirs;
- 4- Suivi rencontre Loisirs du 4 février 2026;
- 5- Discussion retrait droit de vote CA des Loisirs;
- 6- Factures 2025 cuisine CSC;
- 7- Suivi de Me Beaudoin sur entente loisirs;
- 8- Varia.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, TENUE LE **10 FÉVRIER 2026** À 20H AU 150, RUE PRINCIPALE.

SONT PRÉSENTS

M. Éric Asselin	M. Guillaume Asselin
Mme Manon Boucher	M. Yvon Laflamme
M. François Lantagne	Mme Josée Lemieux

Tous formants quorum sous la présidence de M Dominic Larochelle, maire.

AUSSI PRÉSENTE

Mme Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit M. Dominic Larochelle, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit M. Dominic Larochelle, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JANVIER 2026**
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
 - 4.1 Comptes et adoption;
 - 4.2 Travaux d'entretien – branche Labbé (no 6) du ruisseau Leblond;
 - 4.3 Renouvellement forfait annuel honoraires professionnels Morency Société d'Avocats;
 - 4.4 Acceptation des dépenses encourues dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Année 2025;
- 5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)**
 - 5.1 Les communiqués
 - 5.1.1 Protection de la tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèque;
 - 5.2 Période de questions

6. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS**
 - 6.1 Adjudication de contrat – fourniture de carburant, diesel et mazout;
 7. **DOSSIERS – HYGIÈNE DU MILIEU**
 8. **DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
 9. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
 10. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**
 - 10.1 Demande dérogation mineure DPDRL260001 – 274, rue du Repos;
 - 10.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'occupation et entretien des immeubles patrimoniaux;
 - 10.3 Mémoire éoliennes
 11. **DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**
 12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
-

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mot de bienvenue de la maire.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

260201 IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉE PAR

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 février 2026 tel que lu et modifié.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JANVIER 2026

260202 IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbaux de la séance du 19 janvier 2026 tel que présenté et déposé à la table du Conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

4.1 COMPTES ET ADOPTION

260203 IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉE PAR

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de **JANVIER 2026** tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise la directrice générale à en faire le paiement :

Administration générale	239 763, 43 \$
Sécurité publique	49 026, 71 \$
Transport routier	176 642, 96 \$
Hygiène du milieu	326 862, 40 \$
Santé & Bien-être	0 \$
Aménagement et urbanisme	75 895, 65 \$
Loisirs et culture	81 690, 47 \$
Frais de financement	0 \$
Activités financières – Réfection du 1 ^{er} rang, Ingénierie vidange des boues. Réfection CSC	15 560, 18 \$
TOTAL	965 441, 80 \$

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement # 354-21. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément aux derniers alinéas de l'article 961.1 CM ou au 5^e alinéa de l'article 477,2 LCV.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHE LABBÉ (NO 6) DU RUISSEAU LEBLOND

ATTENDU QU'une demande pour des travaux d'entretien a été déposée à la MRC de Bellechasse pour rétablir le libre écoulement de la Branche Labbé (no 6) du Ruisseau Leblond, située sur les lots 3 197 467 à 3 197 469 dans la municipalité de Saint-Gervais;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont localisés entièrement dans la municipalité de Saint-Gervais qui devra assumer les coûts reliés aux travaux mécanisés d'entretien;

ATTENDU QUE ces coûts seront répartis au(x) propriétaire(s) bénéficiant des travaux selon le(s) formulaire(s) de consentement et l'annexe sur la répartition du coût des travaux qui devront être signés;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais a pris connaissance de la demande d'intervention sur la Branche Labbé (no 6) du Ruisseau Leblond;

ATTENDU QUE la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Bellechasse exige des municipalités locales concernées par des travaux d'entretien de cours d'eau qu'une résolution recommandant les travaux soit adoptée.

260204

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉE PAR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal soit favorable à la réalisation des travaux d'entretien de la Branche Labbé (no 6) du Ruisseau Leblond et qu'il accepte d'assumer les coûts reliés à ces travaux.

QUE les coûts soient refacturés au(x) propriétaire(s) concerné(s) par ces travaux d'entretien et ce, conformément au(x) formulaire(s) de consentement et à l'annexe sur la répartition du coût des travaux qui seront transmis par la MRC de Bellechasse.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 RENOUVELLEMENT FORFAIT ANNUEL HONORAIRES PROFESSIONNELS MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS

ATTENDU le besoin de services juridiques spécialisés à la direction générale pour certains dossiers;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années la municipalité bénéficie de ces services par la firme d'avocats Morency avocats;

ATTENDU que la municipalité souhaite poursuivre cette collaboration;

260205 IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU de renouveler le forfait avec la firme Morency avocats pour l'année 2026, selon les termes du forfait annuel établi;

D'autoriser le maire ou la directrice générale à signer les documents nécessaires à la conclusion de ce contrat.

QUE la dépense de XX\$ soit comptabilisée au poste 02-190-00-412-00.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – ANNÉE 2025

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 123 703 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité de Saint-Gervais visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 (rangs 1 et 2) ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

260206 IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils ont été affectés sur les routes locales de niveaux 1 et 2 (rangs 1 et 2); appartenant à la municipalité de Saint-Gervais, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour un montant de 780 113 \$ en fonctionnement pour l'année 2025.

QUE la Municipalité de Saint-Gervais confirme que les travaux exécutés pour la partie qui concerne cette subvention et en vertu des présentes ne font l'objet d'aucune autre subvention.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. DOSSIER(S) – GÉNÉRAL (AUX)

5.1.1 PROTECTION DE LA TARIFICATION RÉDUITE POUR L'ENVOI DE LIVRES DE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE le projet de loi C-15 propose de modifier la Loi sur la Société canadienne des postes, notamment en abrogeant les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) relatives à la tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèque;

ATTENDU QUE cette mesure mettrait en péril les services de bibliothèque offerts aux citoyens et citoyennes vivant en milieu rural au Québec, en particulier ceux desservis par le Réseau BIBLIO du Québec et les Réseaux BIBLIO régionaux;

ATTENDU QUE les membres du Réseau BIBLIO Québec desservent des communautés de petite taille où l'accès à la culture est plus limité que dans les grands centres, et qu'ils contribuent de manière essentielle à l'amélioration de la littératie, à la découverte du monde par les jeunes et à la vitalité culturelle des régions;

ATTENDU QUE la tarification réduite pour l'envoi de livres de bibliothèque constitue un outil de politique publique favorisant l'équité territoriale et permettant de connecter toutes les communautés autour de la lecture et de la connaissance;

ATTENDU QUE l'abolition de cette tarification réduite entraînerait des coûts supplémentaires estimés à près de 2,5 M\$ annuellement répartie en plus de 750 bibliothèques, un choc financier impossible à absorber sans réduire de façon importante les services offerts aux usagers;

ATTENDU QUE le prêt entre bibliothèques est un service essentiel au fonctionnement des bibliothèques publiques, particulièrement en milieu rural;

260207

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Gervais demande au gouvernement du Canada de retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1) (g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;

QUE la Municipalité de Saint-Gervais réaffirme l'importance fondamentale des bibliothèques rurales pour la vitalité culturelle, l'accessibilité au savoir et l'intérêt général du public;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise au ministre responsable du projet M. Joël Lightbound de loi C-15, à notre députée Dominique Vien ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS

6.1 ADJUDICATION DE CONTRAT-FOURNITURE DE CARBURANT, DIESEL ET MAZOUT

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse a lancé en 2025 un processus d'appel d'offres public concernant l'achat de fourniture de carburant diesel et mazout coloré et souhaite renouveler le contrat de Harnois Énergies ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gervais souhaite bénéficier du pouvoir d'achat de groupe;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse recommande le renouvellement du contrat à la firme Harnois Énergies inc. selon les mêmes conditions;

260208

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal octroi le contrat à l'entreprise **Harnois Énergies inc.** pour la fourniture de carburant diesel et mazout coloré avec les taux suivants soit :

Diesel clair ou coloré:	1.0350\$/L (taxes en sus);
Diesel clair basse température :	1.1050\$/L (taxes en sus);
Mazout coloré :	0.9920\$/L (taxes en sus);
Essence ordinaire :	0.7180\$/L (taxes en sus).

QUE la dépense soit comptabilisée aux postes budgétaires 02-320-00-631-00 et 02-330-00-631-00.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. DOSSIER(S) – HYGIÈNE DU MILIEU

8. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

8.1 **Libération du siège accordé à la municipalité au sein du conseil d'administration des Loisirs de Saint-Gervais inc; (texte à venir)**

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT

10.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDRL260001 – 274, RUE DU REPOS**

La dérogation demandée vise à permettre l'implantation d'un garage isolé, dont une partie se retrouverait dans la cour avant, ce qui n'est pas conforme au Règlement de zonage #397-25. Si elle était accordée, le garage isolé empiéterait de 18,3 m² dans la cour avant, alors qu'aucun empiètement n'est permis pour ce type de bâtiment selon la réglementation.

Le règlement de zonage #397-25 stipule, à l'article 64 « Bâtiments et constructions complémentaires à une habitation »:

Que l'implantation d'un garage isolé est permise uniquement dans la cour latérale ou arrière, à une distance minimale de 1,5 mètre d'une ligne de terrain, mesurée depuis la projection du toit.

Donc, en résumé,

La demande de dérogation mineure, si elle est accordée, permettrait l'implantation d'un garage isolé empiétant de 18,3 m² dans la cour avant, alors qu'aucun empiètement n'est permis pour ce type de bâtiment selon la réglementation.

Le requérant a annexé à sa demande un croquis, ainsi que le formulaire exposant les raisons pour lesquelles il ne peut se conformer à la réglementation et précisant la nature du préjudice qui lui serait causé en cas de refus de la dérogation.

ATTENDU QUE les intentions du requérant ont été présentées aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE les intentions et explications du requérant ont été présentées aux membres du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont évalué la demande en fonction des critères d'évaluations d'une demande de dérogation mineure prévue au règlement #387-24 concernant les dérogations mineures;

ATTENDU QUE le requérant indique qu'en raison de la configuration de la maison, le garage intégré actuellement existant est celui qui respecte la marge de recul avant. Ainsi, ce garage s'aligne avec les autres résidences de la rue.

ATTENDU QUE le requérant mentionne qu'en l'absence de l'obtention d'une dérogation mineure, il subira une perte d'intimité dans la cour arrière, une diminution de la luminosité naturelle dans les aires de vie communes de la maison, ainsi qu'un impact sur la longueur de l'entrée charretière;

ATTENDU QUE le projet d'implantation d'un garage isolé, dont une partie serait située dans la cour avant, ne peut pas être considéré comme mineur et ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur, compte tenu du fait qu'il lui est possible de se conformer à la réglementation en vigueur.

ATTENDU QUE la dérogation n'aurait pas pour effet de porter atteinte au droit de jouissance de leur propriété aux propriétaires voisins, car elle ne restreint pas leur possibilité d'utilisation de leurs immeubles;

ATTENDU QUE la dérogation n'aurait pas d'effet négatif sur les risques en matière de sécurité publique, de santé publique, sur la qualité de l'environnement ou sur le bien-être général, et qu'elle ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 26 janvier 2026 est de refuser la demande de dérogation mineure DPDRL260001 pour le 274, rue du Repos, puisqu'elle n'est pas de nature mineure, ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur et qu'il lui est possible de se conformer à la réglementation en vigueur.

260210

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU QUE soit refusée la demande de dérogation mineure DPDRL260001 pour le 274, rue du Repos, puisqu'elle n'est pas de nature mineure, ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur et qu'il lui est possible de se conformer à la réglementation en vigueur.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

10.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'OCCUPATION ET ENTRETIEN DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

Avis de motion est par la présente donnée par XXX **conseillère**, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption le Règlement # relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments patrimoniaux.

Une copie de ce règlement # relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments patrimoniaux est remise aux membres du conseil. Ce règlement ne sera pas lu lors de la séance au cours de laquelle il sera adopté.

11. DOSSIER (S) - VARIA, AUTRE

CERTIFICAT DU GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce 10 février 2026.

Johanne Simms
Directrice générale et greffière-trésorière

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

260211 IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à xxh.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Je soussigné, mairesse suppléante de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

Dominic Larochelle
Maire

Johanne Simms
Directrice générale et greffière-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS
150, RUE PRINCIPALE
SAINT-GERVAIS (QUÉBEC) G0R 3C0

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS, MRC DE BELLECHASSE, QC, TENUE LE **19 JANVIER 2026** À 20H AU 150, RUE PRINCIPALE.

SONT PRÉSENTS

M. Éric Asselin	M. Guillaume Asselin
Mme Manon Boucher	M. Yvon Laflamme
M. François Lantagne	

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Josée Lemieux, mairesse suppléante.

M. Dominic Larochelle, maire est absent.

AUSSI PRÉSENTE

Mme Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit, Mme Josée Lemieux informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Mme Josée Lemieux, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 DÉCEMBRE 2025 et 13 JANVIER 2026**
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
 - 4.1 Comptes et adoption;
 - 4.2 Augmentation salariale 2026 des employés municipaux et élus et ajustements repas;
 - 4.3 Adoption du Projet de Règlement # 400-25 sur le taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2026;
 - 4.4 Dépôt liste des contrats 2025;
 - 4.5 Renouvellement annuel mutuelle de prévention SST Groupe ACCISST;
 - 4.6 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;
 - 4.7 Renouvellement Assurances municipales année 2026;
 - 4.8 Modification de la résolution 251209 - demande de financement projet travaux réfection 1er rang est et ouest sur environ 4,5 kilomètres et 8 ponceaux ;

- 4.9 Création du comité des Fêtes du 250^e anniversaire et engagement financier de la municipalité;
- 4.10 Autorisation paiement décompte progressif # 4 et retenues– Constructions Abénakis Inc.– réfection du premier rang Est et Ouest et 8 ponceaux;
- 4.11 Autorisation de don aux sinistrés du 313, rue Charles-Eugène;

5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)

- 5.1 Les communiqués
 - 5.1.1 Approbation du Budget 2026 - Déficits d'exploitation (OMH);
 - 5.1.2 Demande de suspension de la loi 2 au gouvernement du Québec;
 - 5.1.3 Demande d'appui – responsabilité des fournisseurs pour garantir la sécurité des communications en cas de crise;
 - 5.1.4 Contribution financière annuelle 2026 à l'organisme du 140^e groupe Scouts de Bellechasse;
 - 5.1.5 Contribution financière pour Anthony Ruel – Représentant Saint-Gervais aux United World Games en soccer U18M Équipe Québec;
 - 5.1.6 Contribution financière – Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny;
 - 5.1.7 Contribution financière – Jonction pour elle;
- 5.2 Période de questions

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS

- 6.1 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - Clignotant avertissement présence véhicule à l'intersection du 3^e rang Est et Route St-Pierre;
- 6.2 Priorités annuelles municipales 2026 – Sûreté du Québec;

7. DOSSIERS – HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Renouvellement contrat Arrakis – suivi aquifère

8. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Nomination comité pilotage Familles et Aînés;
- 8.2 Autorisation demande de travaux – Festival des neiges;
- 8.3 Autorisation allocation de fonctionnement – loisirs 2026;

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT

- 10.1 Demande dérogation mineure

11. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mot de bienvenue de la mairesse suppléante.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

260105

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Boucher

APPUYÉE PAR M. Yvon Laflamme

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 janvier 2026 tel que lu et modifié.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 DÉCEMBRE 2025 ET DU 13 JANVIER 2026

260106 IL EST PROPOSÉ PAR M. Yvon Laflamme

APPUYÉ PAR M. Éric Asselin

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte les procès-verbaux des séances du 2 décembre 2025 et du 13 janvier 2026 tel que présenté et déposé à la table du Conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION

4.1 COMPTES ET ADOPTION

260107 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Boucher

APPUYÉE PAR M. François Lantagne

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les comptes du mois de **DÉCEMBRE 2025** tels que présentés dans le document fourni aux membres du conseil et autorise la directrice générale à en faire le paiement :

Administration générale	50 046, 17 \$
Sécurité publique	34 029, 66 \$
Transport routier	83 168, 16 \$
Hygiène du milieu	35 516, 64 \$
Santé & Bien-être	0 \$
Aménagement et urbanisme	6 359, 22 \$
Loisirs et culture	36 858, 17 \$
Frais de financement	0 \$
Activités financières – Réfection du 1 ^{er} rang, Amélioration éclairage garage et bureaux, Ingénierie vidange des boues. Modernisation éclairage de rues	89 536, 66 \$
TOTAL	335 514, 68 \$

Les déboursés de la présente liste incluent les dépenses autorisées par les fonctionnaires ou employés à qui le pouvoir de dépenser a été délégué en vertu du règlement # 354-21. La présente liste constitue donc le rapport devant être déposé au conseil conformément aux derniers alinéas de l'article 961.1 CM ou au 5^e alinéa de l'article 477,2 LCV.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 AUGMENTATION SALARIALE 2026 DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET ÉLUS

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster les salaires des employés et des élus pour 2026;

260108 IL EST PROPOSÉ PAR M. Guillaume Asselin

APPUYÉ PAR M. Yvon Laflamme

ET RÉSOLU QUE soit autorisée une augmentation salariale de 2.8 % excluant l'augmentation d'échelon pour ceux qui en bénéficient et rétroactive au 1^{er} janvier 2026, à tous les employés municipaux réguliers et temporaires;

QUE le directeur du service incendie, le directeur adjoint, les lieutenants et les pompiers à temps partiel ainsi que la rémunération de la responsable des premiers répondants et les premiers répondants bénéficient d'une augmentation salariale de 2.8%;

QUE soit aussi autorisée une augmentation salariale de 2,8 % rétroactive au 1^{er} janvier 2026 à tous les élus municipaux;

QUE la directrice générale et la directrice générale adjointe reçoivent un ajustement salarial conformément à l'entente intervenue avec les élus.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 400-25 SUR LES TAUX DE TAXATION, LES TARIFS DE COMPENSATION ET LEURS CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été préalablement donné, soit à la séance extraordinaire du conseil tenue le mardi 13 janvier 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement # 400-25 sur les taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2026 a été présenté et déposé à la séance extraordinaire du conseil du 13 janvier 2026;

260109

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Boucher

APPUYÉE PAR M. Yvon Laflamme

ET RÉSOLU QUE soit adopté le règlement # 400-25 sur les taux de taxation, les tarifs de compensation et leurs conditions de perception pour l'année 2026.

RÈGLEMENT # 400-25 SUR LES TAUX DE TAXATION, LES TARIFS DE COMPENSATION ET LEURS CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2026

SECTION 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

À moins d'indication contraire, les taxes imposées sur la valeur foncière le sont sur la valeur imposable inscrite pour chacune des unités d'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Gervais, en vigueur pour l'année financière 2026.

À moins d'indication contraire, les tarifs de compensation sont exigés du propriétaire au nom duquel l'unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation.

SECTION 2 : TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Une taxe foncière générale pour l'ensemble de la municipalité est fixée à **0,54830 \$** pour chaque cent dollars de biens imposables.

Une taxe foncière spéciale pour l'ensemble de la municipalité est fixée à **0,00213 \$** pour chaque cent dollars de biens imposables pour le remboursement de 10 % du service de la dette pour la mise aux normes de l'usine de filtration de l'eau (Règlement # 272-06).

Une taxe foncière spéciale pour l'ensemble de la municipalité est fixée à **0,00967 \$** pour chaque cent dollars de biens imposables pour le remboursement du service de la dette pour la construction du CPE (Règlement # 300-13).

Une taxe foncière spéciale pour l'ensemble de la municipalité est fixée à **0,02909\$** pour chaque cent dollars de biens imposables pour le remboursement du service de la dette pour le développement Lapierre phase 3 (Règlement # 365-22).

Une taxe foncière spéciale pour l'ensemble de la municipalité est fixée à **0,05466 \$** pour chaque cent dollars de biens imposables pour le remboursement du service de la dette pour des travaux de réfection du 2^e rang Est sur 2 190 mètres (Règlement # 369-22).

Une taxe foncière spéciale pour l'ensemble de la municipalité est fixée à **0,00393 \$** pour chaque cent dollars de biens imposables pour le remboursement du service de la dette pour des travaux d'agrandissement du CPE (Règlement # 377-23).

Une taxe foncière spéciale pour l'ensemble de la municipalité est fixée à **0,04615 \$** pour chaque cent dollars de biens imposables pour le remboursement du service de la dette pour des travaux de réfection du Centre socio-culturel situé au 176, rue Nadeau (Règlement # 378-23).

Une taxe foncière spéciale pour l'ensemble de la municipalité est fixée à **0,00292 \$** pour chaque cent dollars de biens imposables pour le remboursement du service de la dette pour des travaux de réfection du 1^{er} rang Est et Ouest sur environ 4,5 kilomètres (Règlement # 393-25).

Une taxe foncière spéciale pour l'ensemble de la municipalité est fixée à **0,00630 \$** pour chaque cent dollars de biens imposables pour le remboursement du service de la dette pour l'acquisition d'un camion de 10 roues avec équipements de déneigement remboursable sur une période de 10 ans (Règlement # 394-25).

Pour atteindre un taux de 0,7032 \$ / 100 \$

SECTION 3 : TARIFICATION DE COMPENSATION

Un tarif fixe de compensation est établi pour le service des matières résiduelles. Ce tarif est établi suivant le nombre de logements occupés par le propriétaire et/ou par le locataire et commercial.

Tarification de compensation des matières résiduelles	
Logements résidentiels (1 fois semaine)	241 \$ / année
Logement de ferme (1 fois semaine)	241 \$ / année
Bac supplémentaire ferme	241 \$ / année
Chalets et maisons villégiature - saisonniers	121 \$ / année
Commerces, professionnels et autres (situés à l'intérieur de sa résidence)	121 \$ / année
Tarification pour les commerces et édifices commerciaux	
Bac roulant – 1 unité	241 \$ / année
Bac roulant – 2 ^e unités et les suivants	241 \$ / année

Contenants métalliques 1 verge cube (2 bacs roulants 360 litres)	241 \$ / année / bac
Le tarif sera calculé selon la capacité du contenant métallique de chaque propriétaire. (Verge cube).	
Tarif pour une verge cube	482 \$ / verge cube

REMBOURSEMENT DE LA DETTE POUR LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.

Tarification : L'ensemble des secteurs desservis par l'aqueduc (Règlement # 272-06).

Tarification par unité;

Taxe mise aux normes eau potable : 127 \$ / unité

TAXES SERVICES AQUEDUC ET ÉGOUT

Le tarif exigé du propriétaire concerné et qui sera prélevé suivant le type d'utilisation des immeubles et ce qui vaut, à savoir :

Type d'immeuble	Aqueduc	Égout
1 Logement	191 \$	217 \$
* Chaque logement supplémentaire est assujéti à une tarification équivalente à 50 % du taux applicable.		
Agricole	286 \$	S/A
Complexe avicole	477 \$	S/A
Commerce / Professionnel	191 \$	217 \$
* Chaque logement supplémentaire est assujéti à une tarification équivalente à 50 % du taux applicable.		
Résidence personne âgée	572 \$	650 \$
Saisonnier	95 \$	109 \$

Terrain vacant par unité (raccordé): 321 \$ / année

Lecture au compteur:

1,50 \$ / 1000 gallons (1 fois/année) pour les premiers 50 000 gallons
0,3285 \$/mètre cube pour les premiers 228 mètres cubes

1,75 \$ / 1000 gallons (1 fois/année) pour l'excédent de 50 000 gallons et plus
0,3833 \$ / mètre cube pour l'excédent de 228 mètres cubes et plus

La lecture du compteur s'est effectuée en novembre et décembre 2025. La facturation du compteur d'eau sera ajoutée sur le compte de taxes municipales de 2026.

Toute lecture de compteur d'eau non transmise dans le délai prévu entraînera une pénalité non remboursable de 50 \$ par compteur, à laquelle s'ajoutera la facturation de la consommation de l'année précédente sur le compte de taxes. En cas de bris du compteur ou de lecture incorrecte, une estimation basée sur la consommation moyenne du secteur sera utilisée. Tout crédit lié à une surfacturation sera appliqué uniquement au compte de taxes de l'année suivante.

TAXES VIDANGES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Bâtiment : Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.

Résidence isolée : Une habitation non raccordée à un réseau d'égouts autorisé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. chap.M-15.2)*.

Le tarif annuel de base pour une vidange aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par "bâtiment" ou "résidence isolée" (tels que définis ci-dessous) non desservie par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement des Parcs (MDDEP) et de ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevée est de **135 \$** pour une occupation permanente et de **67,50 \$** pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celles prévues au tarif de base sera l'objet d'un compte de taxes supplémentaires au tarif prévu au règlement de la MRC de Bellechasse concernant la gestion des boues des installations septiques.

SECTION 4 : TAXES DE SERVICES POUR IMMEUBLES RECONNUS PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

QUE pour l'immeuble du 35, rue Leclerc, appartenant Centre la Barre du Jour visé par une reconnaissance de la Commission municipale du Québec.

QUE l'immeuble sera taxé par une compensation à l'évaluation foncière selon l'article 205.1 de ladite loi au taux de **0.6000 \$/100 \$** d'évaluation.

QUE la lecture du compteur :

1,50 \$ / 1000 gallons (1 fois/année) pour les premiers 50 000 gallons
0,3285 \$ / mètre cube pour les premiers 228 mètres cubes

1,75 \$ / 1000 gallons (1 fois/année) pour l'excédent de 50 000 gallons et plus
0,3833 \$ / mètre cube pour l'excédent de 228 mètres cubes et plus

La lecture du compteur s'est effectuée en novembre et décembre 2025. La facturation du compteur d'eau sera ajoutée sur le compte de taxes municipales de 2026.

SECTION 5 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Lorsque dans un compte le total des taxes et compensations à payer pour l'année financière en cours est égal ou supérieur au montant fixé par règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4^o de l'article 263 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le débiteur aura le choix de le payer en un versement unique ou en quatre (4) versements égaux.

La municipalité prévoit que tout montant qui excède 300 \$ peut être acquitté en quatre (4) versements payables aux dates suivantes :

23 mars 2026, 23 juin 2026, 24 août 2026, 26 octobre 2026.

Chèques retournés pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté

Des frais de **50\$** sont exigés au propriétaire concerné pour tout chèque qui sera retourné à la municipalité pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

Taux d'intérêt pour l'année 2026

Les intérêts, au taux de **12 %** l'an, s'appliquent pour l'année financière 2026. Les intérêts s'appliquent à chaque versement à compter de la date d'échéance de ce versement.

SECTION 6 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Josée Lemieux
Mairesse suppléante

Johanne Simms, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion	13 janvier 2026
Projet de règlement	13 janvier 2026
Adoption	19 janvier 2026
Avis public promulgation	

4.4 DÉPÔT LISTE DES CONTRATS MUNICIPAUX 2025

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des contrats municipaux de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus à un même fournisseur, laquelle liste sera publiée sur le site Internet de la municipalité de Saint-Gervais au plus tard le 31 janvier prochain, conformément à l'article 961.4(2) du Code municipal.

4.5 RENOUVELLEMENT ANNUEL MUTUELLE DE PRÉVENTION – GROUPE ACCISST

ATTENDU QUE le Conseil a mandaté la firme Groupe Accisst pour les services et conseils en matière de santé et sécurité au travail le 16 janvier 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité demeure consciencieuse quant à la sécurité des employés municipaux et mise en place d'une culture de prévention des accidents de travail;

ATTENDU les améliorations en santé et sécurité au travail (SST) réalisées au cours de l'année 2024 et 2025 avec l'aide de ressources professionnelles;

ATTENDU QUE la Municipalité continuera de bénéficier d'une réduction du taux d'accidents de travail, d'une amélioration de la sécurité au travail et d'une conformité accrue avec les réglementations en matière de santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE l'entreprise Groupe Accisst a démontré son expertise en matière de gestion de la prévention des accidents de travail et de formation des employés.

260110 IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Asselin

APPUYÉ PAR M. François Lantagne

ET RÉSOLU de renouveler le contrat de service avec Groupe Accisst la gestion personnalisée incluant le suivi continu du programme de prévention adapté, les visites de préventions dans les lieux de travail, le suivi du plan d'action et l'assistance dans la gestion des politiques de santé et sécurité au travail au coût annuel de 1 117.38 \$ plus taxes applicables;

QUE la dépense soit comptabilisée aux postes budgétaires suivants 02-130-00-495-00.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.6 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que les articles 251 et 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Gervais ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2025.

260111 IL EST PROPOSÉ PAR M. Francois Lantagne

APPUYÉ PAR M. Yvon Laflamme

ET RÉSOLU

- 1° **QUE** la directrice générale soit autorisée à expédier un avis recommandé aux citoyens ayant des arriérés de taxes en leur accordant un délai jusqu'au 6 mars 2026 pour effectuer le paiement complet incluant les intérêts courus.
- 2° **QUE**, lorsque cette date sera dépassée, la directrice générale soit autorisée à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables aux années 2024 et 2025, et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.
- 3° **QU'**au moment de la mise en vente, Mme Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière et M. Dominic Larochelle, maire, soient autorisés par la Municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.
- 4° **QUE** lors de la réception du dossier à la MRC de Bellechasse, des frais de 500 \$ seront chargés à la Municipalité et ces frais seront refacturés aux citoyens en défaut de paiement.
- 5° **QU'**une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soit transmise au Centre de services scolaire concerné.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.7 RENOUELEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2026

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer ses actifs ainsi que protéger les actes professionnels de son personnel;

ATTENDU QU'il y a lieu de maintenir nos couvertures d'assurances avec diligence tout en s'assurant de couvrir les immeubles conséquemment aux travaux de réfection effectués au cours de l'année 2025;

ATTENDU QUE le contrat avec le Fonds d'assurances des municipalités du Québec vient à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler selon les termes au contrat MUNIDE-141.

260112

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Asselin

APPUYÉ PAR Mme Manon Boucher

ET RÉSOLU QUE de renouveler le contrat d'assurance avec le Fonds d'assurances des municipalités du Québec pour l'année 2026 selon les modalités convenues au contrat.

QUE les montants soient comptabilisés aux différents postes budgétaires de chacun des services.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.8 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 251209 - DEMANDE DE FINANCEMENT PROJET TRAVAUX RÉFECTION 1ER RANG EST ET OUEST SUR ENVIRON 4,5 KILOMÈTRES ET 8 PONCEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 251209 pour le financement de du règlement 393-25 décrétant une dépense et un emprunt de 2 238 706 \$ pour des travaux de réfection du 1^{er} rang est et ouest sur environ 4,5 kilomètres et un emprunt du même montant remboursable sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la vérification du projet et à la reddition de comptes et que le montant à financer est moindre qu'indiqué à la résolution 251209;

ATTENDU QUE les travaux visés par cette convention sont maintenant complétés conformément aux exigences du programme ;

260113

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Lantagne

APPUYÉ PAR Mme Manon Boucher

ET RÉSOLU QUE la municipalité finance un montant de 200 000\$ à même son fonds de Carrières et sablières;

QUE la somme de 339 000\$ soit financée par règlement d'emprunt, conformément au règlement 393-25 décrétant une dépense et un emprunt de 2 238 706 \$ pour des travaux de réfection du 1^{er} rang est et ouest sur environ 4,5 kilomètres et un emprunt du même montant remboursable sur une période de 10 ans;

DE confirmer la demande de financement municipal auprès du ministère des Finances et ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un montant de 339 000\$ relativement aux travaux de réfection du 1er rang Est et Ouest et au remplacement de ponceaux;

QUE le conseil autorise le maire Monsieur Dominic Larochelle de même que la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents requis pour compléter cette demande.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.9 CRÉATION DU COMITÉ DES FÊTES DU 250^e ANNIVERSAIRE ET ENGAGEMENT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite planifier et organiser les festivités entourant le 250^e anniversaire de Saint-Gervais;

ATTENDU QUE la mise en place d'un comité central des fêtes est essentielle afin d'assurer la coordination, la planification et la réalisation des activités commémoratives;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire soutenir adéquatement ce comité afin de lui permettre d'élaborer une programmation provisoire et de préparer les festivités de manière structurée et efficace;

ATTENDU QUE le comité responsable des Fêtes compte actuellement cinq membres et vise une composition totale de huit personnes, en plus de la création de divers sous-comités;

260114 IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Asselin

APPUYÉ PAR Mme Manon Boucher

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal mandate officiellement la création d'un comité central des fêtes chargé de planifier, coordonner et organiser les activités entourant le 250^e anniversaire de Saint-Gervais;

QUE le comité ainsi créé par Manon Goulet, Mélody Bilodeau-Gauvin, Valérie Roy, Frank Dupont et Yves Lacasse soit reconnu comme responsable de proposer une programmation provisoire et de recommander au Conseil les activités, budgets et besoins logistiques liés aux festivités;

QUE le Conseil municipal s'engage à soutenir financièrement les activités du comité central des fêtes en créant, dans le budget 2026, un fonds dédié aux festivités du 250^e anniversaire et que ce fonds soit doté d'un montant initial de 25 000 \$ pour l'année 2026;

QU'UN fonds soit prévu annuellement jusqu'en 2030, ou jusqu'à ce que le comité central des fêtes ait établi une programmation provisoire permettant d'évaluer plus précisément les besoins financiers;

QUE la municipalité a exprimé ses attentes et sa vision quant à sa participation lors de la première rencontre du 9 décembre 2025 avec le comité, notamment en: encourageant l'implication des citoyens et des bénévoles de la communauté, assurant de façon judicieuse l'aide financière, organisant une fête d'envergure soulignant les 250 ans de la Municipalité ainsi qu'en accordant sa confiance au comité organisateur;

QUE la présente résolution entre en vigueur immédiatement et soit transmise au comité central des fêtes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**4.10 AUTORISATION PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 ET RETENUES–
CONSTRUCTIONS ABENAKIS INC.– RÉFECTION DU PREMIER RANG EST
ET OUEST ET 8 PONCEAUX**

ATTENDU la résolution #250410 d'adjudication de contrat de Constructions Abénakis inc. – travaux Premier rang Est et Ouest et 8 ponceaux;

ATTENDU QUE nous avons reçu le décompte progressif # 4 et OC-11 et le certificat de la MRC de Bellechasse relativement aux travaux.

260115 IL EST PROPOSÉ PAR M. François Lantagne

APPUYÉ PAR M. Guillaume Asselin

ET RÉSOLU D'autoriser le paiement du décompte progressif # 4 et OC-11 au montant de 38 364.53 \$ incluant les taxes tel que présenté par Constructions Abénakis inc. et la retenue;

D'obtenir les quittances finales nécessaires en lien avec les dénonciations de contrat reçues pour permettre ledit paiement;

QUE la directrice générale et greffière trésorière soit autorisée à effectuer le paiement;

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire suivant : 22-320-00-710-01 et financée par règlement d'emprunt #393-25 décrétant une dépense et un emprunt de 2 238 706 \$ pour les travaux de réfection du premier rang Est et Ouest et 8 ponceaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**4.11 AUTORISATION D'UN DON AUX SINISTRÉS DU 313, RUE CHARLES-
EUGÈNE**

ATTENDU QUE la propriété située au 313, rue Charles-Eugène a été lourdement endommagée par un incendie;

ATTENDU QUE les propriétaires se sont retrouvés sans logement et sans véhicules à la suite de cet événement;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge leur a apporté un soutien d'urgence immédiat;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose d'un compte dédié aux sinistrés afin de venir en aide aux citoyens touchés par des situations exceptionnelles;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite appuyer les propriétaires sinistrés et leur offrir un soutien financier ponctuel;

260116 IL EST PROPOSÉ PAR M. Yvon Laflamme

APPUYÉ PAR MME Manon Boucher

ET RÉSOLU QUE la Municipalité autorise le versement d'un don de 1 000 \$ aux propriétaires sinistrés du 313, rue Charles-Eugène;

QUE ce montant soit prélevé à même le compte municipal dédié aux sinistrés;

QUE la présente résolution soit transmise aux sinistrés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. DOSSIER(S) – GÉNÉRAL (AUX)

5.1 LES COMMUNIQUÉS

5.1.1 APPROBATION DU BUDGET 2026 - DÉFICITS D'EXPLOITATION (OMH)

260117

IL EST PROPOSÉ PAR M. Guillaume Asselin

APPUYÉ PAR M. François Lantagne

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le budget 2026 de l'Office municipal d'habitation, et ce pour l'année 2026, contribue financièrement pour une somme de 10 625 \$ et verse ladite somme.

Le tout en référence au document budgétaire reçu de la Société d'habitation du Québec daté du 1^{er} décembre 2025 selon le budget présenté au conseil d'administration de l'OMH de la Plaine de Bellechasse.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire suivant : 02-520-00-970-00.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.1.2 DEMANDE DE SUSPENSION DE LA LOI 2 AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé la Loi 2, visant à instaurer de nouvelles mesures de gestion et de performance dans le réseau de la santé, notamment auprès des médecins de famille ;

ATTENDU QUE cette loi était initialement connue sous le nom de projet de loi 106, intitulé « Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services », et qu'elle a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 25 octobre 2025, sous bâillon ;

ATTENDU QUE cette loi suscite une vive inquiétude auprès des professionnels de la santé, notamment en raison de son approche centrée sur la performance quantitative plutôt que sur la qualité des soins;

ATTENDU QUE les médecins de famille, en particulier dans les régions comme Bellechasse, assument une large gamme de responsabilités cliniques et communautaires essentielles au bon fonctionnement du système de santé;

ATTENDU QU'UNE telle réforme impose une pression supplémentaire dans un contexte déjà fragile, accentuant le risque de décrochage, de départs vers d'autres provinces et de difficultés accrues de recrutement et de rétention;

ATTENDU QU'IL est essentiel de recentrer les politiques de santé sur les besoins des patients et sur le principe de soins humains, accessibles, continus et de qualité, mais que le mode de rémunération prévu par la Loi 2 mise sur la quantité d'actes médicaux plutôt que sur la qualité des services rendus, ce qui va à l'encontre de ce principe fondamental;

ATTENDU QUE la confiance du public envers le système de santé repose sur la stabilité, la transparence, la reconnaissance des professionnels et leur implication dans les décisions qui les concernent ;

ATTENDU QU'UNE réforme d'une telle ampleur devrait être élaborée selon une approche de co-construction avec les médecins et les acteurs du réseau, en tenant compte des réalités territoriales, des défis particuliers des régions périphériques, et dans un esprit de collaboration;

ATTENDU QUE dans le cadre de la reprise des négociations relatives aux modalités de la Loi 2, le recours à l'arbitrage devrait être privilégié afin de favoriser l'atteinte d'un consensus servant les meilleurs intérêts du système de santé;

ATTENDU QUE la consultation élargie des professionnels de la santé et des régions est un gage de légitimité et de pertinence dans l'élaboration des lois qui encadrent notre système de santé;

260118

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Asselin

APPUYÉ PAR M. François Lantagne

ET RÉSOLU QUE soit adressée au gouvernement du Québec une demande de suspendre l'application de la Loi du 2 permettant :

- une réévaluation complète de ses effets sur le système de santé, notamment dans les régions comme Bellechasse ;
- une consultation élargie des médecins, des professionnels de la santé et des représentants des régions menée dans le cadre de cette réévaluation;
- la reprise des négociations dans une approche collaborative et fondée sur la co-construction pour toute future réforme en santé;
- de rappeler l'importance de remettre les patients et la qualité des soins au centre des décisions politiques et administratives;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise :

- Au ministre de la Santé et des Services sociaux;
- Au premier ministre du Québec;
- À la députée de Bellechasse;
- À la Fédération québécoise des municipalités;
- À l'union des municipalités du Québec;
- Ainsi qu'aux municipalités du Québec.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents.

5.1.3 DEMANDE D'APPUI – RESPONSABILITÉ DES FOURNISSEURS POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ DES COMMUNICATIONS EN CAS DE CRISE

ATTENDU QUE les pannes électriques survenues en région ont démontré la fragilité et le manque de résilience des infrastructures de téléphonie cellulaires, entraînant des interruptions prolongées des services de téléphonie, mais aussi d'accès Internet privant les abonnés des services primaires de téléphonie et d'accès Internet ;

ATTENDU QUE plusieurs pannes électriques récentes ont été causées par un mauvais entretien des lignes et de la végétation qui l'entoure par Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le droit à la communication est un pilier fondamental de la sécurité publique, des communications d'urgence et de l'activité économique, identifié comme infrastructure essentielle;

ATTENDU QUE les pannes électriques prolongées, combinées à l'effondrement des réseaux cellulaires, mettent en danger la vie des citoyens, ralentis notre économie et compromettent la capacité des autorités à intervenir efficacement;

ATTENDU QUE les fournisseurs de services de télécommunication (FST), en tant qu'acteurs stratégiques, ont une responsabilité légale et sociale d'assurer la continuité des services essentiels aux abonnés, notamment au service 9-1-1 ;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications (CRTC) ont reconnu la nécessité d'améliorer la résilience des réseaux, notamment par des consultations publiques et des projets législatifs ;

ATTENDU QUE la décision numéro 2025-225, publiée le 4 septembre 2025, par le CRTC, qui a pour objectif d'obliger les fournisseurs de services de télécommunication à signaler rapidement des interruptions majeures de réseau, et à produire des rapports complets après résolution, afin de renforcer la résilience des infrastructures et améliorer la coordination en cas de crise ;

ATTENDU QUE le CRTC a lancé des consultations publiques (2025-226) se déroulant entre le 4 septembre 2025 et le 3 décembre 2025, dont l'objectif vise à établir un cadre réglementaire pour renforcer la résilience et la fiabilité des réseaux de télécommunication, afin de protéger les Canadiens contre les interruptions de service ;

ATTENDU QUE de nombreux sites d'antennes de certains FST ne disposent pas de systèmes de secours énergétiques fiables (génératrices ou banque de piles) et ce, malgré les recommandations techniques qui prévoient des mesures telles que : l'alimentation de secours pour 72 heures, infrastructures résistantes aux conditions extrêmes et plans de continuité ;

ATTENDU QUE l'inaction ou la négligence dans la mise en place de mesures de résilience constitue une atteinte grave à la sécurité collective, signifiée par plusieurs autres municipalités ;

ATTENDU QUE des normes plus strictes en matière de redondance énergétique envers les installations de transmission des FST sont nécessaires, particulièrement en milieu rural;

ATTENDU QUE la compétence en matière de télécommunications relève du gouvernement fédéral (CRTC) et que la compétence en matière de sécurité civile et de gestion des urgences incombe au gouvernement provincial (MSP);

260119

IL EST PROPOSÉ PAR M. Guillaume Asselin

APPUYÉ PAR M. Éric Asselin

ET RÉSOLU QUE le conseil sollicite la collaboration des acteurs concernés par la résilience des réseaux de télécommunication, afin de les inviter à proposer et mettre en œuvre des solutions concrètes pour renforcer la fiabilité et la continuité des services sans en transmettre la facture ou la responsabilité aux municipalités ou MRC;

QUE la présente résolution soit transmise au :

- CRTC;
- au ministère de l'Innovation, des Sciences et Développement économique (ISDE) du Canada;
- à la ministre fédérale de l'ISDE pour les régions du Québec
- au ministre de la Sécurité publique (MSP)
- à Hydro-Québec;
- à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)
- aux municipalités du Québec et MRC
- à la députée;
- et aux FST présents sur le territoire de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.1.4 CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE 2026 À L'ORGANISME DU 140^E GROUPE SCOUT DE BELLECHASSE

ATTENDU QUE le 140^e groupe Scout de Bellechasse regroupe plusieurs municipalités dans Bellechasse et la Beauce;

ATTENDU QUE pour l'année 2026 il y a sept (7) jeunes de la municipalité de Saint-Gervais qui font partis du groupe Scout;

ATTENDU QUE la subvention aidera en partie à la formation des adultes bénévoles ainsi que pour une partie des frais généraux et pour le renouvellement des équipements (jeux, camping, etc).

260120 IL EST PROPOSÉ PAR M. Yvon Laflamme

APPUYÉ PAR M. Guillaume Asselin

ET RÉSOLU QUE le conseil contribue au montant de 100\$ par jeune pour un total de 700\$ à la demande financière du 140^e groupe Scout de Bellechasse.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire 02-701-90-973-00.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.1.5 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ANTHONY RUEL, JOUEUR DE SOCCER

ATTENDU QU'UN résident de Saint-Gervais, M. Anthony Ruel, a été sélectionné par Délégation Canada pour représenter le Québec en soccer aux United World Games qui auront lieu en juin 2026 à Klagenfurt en Autriche;

ATTENDU QUE ces jeux représentent le plus grand événement sportif junior dans le monde;

ATTENDU QUE Anthony Ruel fera parti de l'équipe Québec dans la catégorie U18M au soccer;

260121 IL EST PROPOSÉ PAR M. François Lantagne

APPUYÉ PAR Mme Manon Boucher

ET RÉSOLU QUE le conseil contribue au montant de 250\$ pour soutenir l'athlète dans sa participation à cet événement sportif d'envergure.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.1.6 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – FONDATION HÔTEL-DIEU DE MONTMAGNY

260122 IL EST PROPOSÉ PAR M. Yvon Laflamme

APPUYÉ PAR M. Éric Asselin

ET RÉSOLU QUE le conseil contribue au montant de 200\$ pour soutenir la Fondation Hôtel-Dieu de Montmagny.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.1.7 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – JONCTION POUR ELLE

260123

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Boucher

APPUYÉE PAR M. François Lantagne

ET RÉSOLU QUE le conseil contribue au montant de 100 \$ pour soutenir la fondation Jonction pour elle.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5.2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen a soulevé une question concernant le panneau d'affichage des donateurs du Centre Socio-Culturel. Il souhaite savoir si les élus ont examiné ce dossier et si le panneau sera installé à l'intérieur du Centre Socio-Culturel. Le dossier est en analyse par la municipalité.

6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS

6.1 DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - INSTALLATION D'UN AVERTISSEMENT PAR CLIGNOTANT POUR LA SÉCURITÉ À L'INTERSECTION DU 3^E RANG EST ET DE LA ROUTE SAINT-PIERRE

ATTENDU QUE la sécurité des résidents et usagers de la route est une priorité pour la municipalité de Saint-Gervais;

ATTENDU la nécessité d'améliorer la sécurité routière sur la route du 3e rang Est fréquemment emprunté par les résidents et citoyens en provenance de la municipalité voisine;

ATTENDU l'importance de prévenir les accidents de la circulation et de dissuader les excès de vitesse;

ATTENDU QUE lors des opérations de déneigement sur la route Saint-Pierre, l'intervention à cette intersection présente un niveau de dangerosité et de risque élevé pour les opérateurs et leurs équipements;

ATTENDU QUE l'installation d'un clignotant pourrait sensibiliser les conducteurs à respecter les limites de vitesse et adopter un comportement responsable sur cette voie.

260124

IL EST PROPOSÉ PAR M. Yvon Laflamme

APPUYÉ PAR M. Guillaume Asselin

ET RÉSOLU QUE la municipalité fasse une demande auprès du ministère des Transports et de la mobilité durable pour l'installation d'un clignotant lumineux détectant les voitures à l'intersection du 3e rang Est et de la route Saint-Pierre aux fins de prévention et de sécurité routière;

QU'UNE copie de cette résolution soit envoyée au ministère des Transports et de la mobilité durable.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6.2 PRIORITÉS MUNICIPALES 2026– SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Loi sur la police prévoit la mise en place d'un Comité de sécurité publique (CSP) qui a pour mandat d'assurer un suivi de l'entente relative aux services policiers fournis aux municipalités par la Sûreté du Québec (SQ);

ATTENDU QUE le CSP et la SQ ont pour mission d'offrir des services de sécurité publique de la meilleure qualité possible afin de maintenir un milieu de vie sécuritaire pour l'ensemble des citoyens;

ATTENDU QUE l'identification des priorités d'action municipales est essentielle afin de permettre au CSP et la SQ de les intégrer à leur planification et leurs interventions.

260125 IL EST PROPOSÉ PAR M. François Lantagne

APPUYÉ PAR M. Yvon Laflamme

ET RÉSOLU de transmettre à la Sûreté du Québec la liste des priorités d'action 2026 pour qu'elle reflète adéquatement les préoccupations de la municipalité;

QUE la municipalité demande une collaboration accrue avec la marraine de la Sûreté du Québec ainsi que des suivis fréquents, dans le but d'améliorer la prévention et de renforcer la relation avec la communauté.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. DOSSIER(S) – HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 MANDAT – SUIVI AQUIFÈRE 2026-2028

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gervais doit poursuivre le suivi d'exploitation des aquifères ainsi que l'observation du comportement de la nappe déjà en cours;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite s'assurer que la source d'eau potable est exploitée de manière optimale et durable à long terme;

ATTENDU QUE la Municipalité désire réduire les délais d'intervention lors de l'identification d'une problématique liée à la quantité ou à la qualité de l'eau;

ATTENDU QUE le suivi d'exploitation des aquifères permet de respecter les obligations prévues au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*;

ATTENDU QUE Arrakis Consultants a déposé une offre de services pour la réalisation du suivi d'exploitation pour la période 2026 à 2028;

260126 IL EST PROPOSÉ PAR M. Guillaume Asselin

APPUYÉ PAR M. François Lantagne

ET RÉSOLU d'accorder le contrat à Arrakis Consultants pour la réalisation du suivi d'exploitation des aquifères, conformément à leur offre de services S0253-08 et aux exigences prévues au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*, pour la période 2026 à 2028 et ce, au coût annuel de 2 713.95\$ pour 2026, 2 769.55\$ pour 2027 et 2 825.50\$ pour 2028.

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire suivant 02-412-00-411-00.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

8.1 NOMINATION COMITÉ PILOTAGE FAMILLES AÎNÉS

ATTENDU la volonté de la municipalité d'améliorer les conditions de vie des familles et des aînés de son territoire et de contribuer au vieillissement actif des aînés;

ATTENDU la volonté de la municipalité de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

ATTENDU QUE la municipalité s'est engagée dans une démarche territoriale de mise à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la municipalité doit, dans le cadre de la démarche de mise à jour de sa politique familiale et Municipalité amie des aînés, nommer un comité de pilotage de la démarche au niveau municipal comprenant, au moins, deux aînés et le responsable des questions familles et aînés.

260127 IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Asselin

APPUYÉ PAR M. François Lantagne

QUE la municipalité procède à la nomination d'un comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) composé des personnes suivantes :

Andréanne Beaupré, représentante des familles; Johanne Audet, représentante des organismes; Johanne Godbout, représentante des aînés; Geneviève Gonthier, représentante des organismes; Gilles Nadeau, représentant des aînés; Manon Boucher, représentante du conseil, Flavie Thibault, représentante pour les jeunes.

Ce comité sera sous la responsabilité de l' élu responsable des questions Familles et Aînés (RQFA) et de la personne ressource à la municipalité.

Le comité de pilotage de la politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) aura pour mandat :

- De permettre le partenariat, la représentativité de l'ensemble de la communauté et sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des regroupements, des organismes, des membres du milieu de la santé, du milieu scolaire, du secteur économique et des services municipaux, etc.
- D'assurer la mise à jour de la politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action :
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
 - en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la Politique Familles et Aînés;
- De jouer un rôle consultatif auprès du conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir Familles et Aînés »;

- De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions et ce quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 AUTORISATION DEMANDES DE TRAVAUX – FESTIVAL DES NEIGES

ATTENDU QUE Les Loisirs de Saint-Gervais ont effectué une demande de main d'œuvre et de matériel pour le Festival des Neiges;

ATTENDU qu'ils ont également formulé une demande pour l'utilisation d'un camion muni d'un dispositif lumineux;

260128 IL EST PROPOSÉ PAR M. Yvon Laflamme

APPUYÉ PAR M. Guillaume Asselin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la réalisation des travaux requis dont la main d'œuvre et le matériel avant le 12 février 2026, pour les besoins du Festival des neiges.

QU'UN véhicule équipé d'un dispositif lumineux soit également prêté par la municipalité le 14 février prochain pour l'évènement la randonnée des vieux pots afin d'assurer la sécurité des traverses routières et faciliter la circulation sur les routes de la municipalité.

QU'II est de la responsabilité des Loisirs de veiller à ce que seuls les bénévoles dûment mandatés utilisent le camion et qu'ils détiennent les permis valides et classes appropriées pour la conduite du véhicule.

QUE la Sûreté du Québec soit informée de la tenue de l'évènement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.3 ADOPTION ALLOCATION DE FONCTIONNEMENT 2026 – LOISIRS

ATTENDU QUE l'organisme Les Loisirs de St-Gervais inc a présenté ses prévisions budgétaires au conseil municipal à l'automne 2025;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2026, le conseil a adopté le budget de la municipalité pour l'exercice 2026.

260129 IL EST PROPOSÉ PAR M. Yvon Laflamme

APPUYÉ PAR M. Guillaume Asselin

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal alloue, par le biais du budget municipal 2026 adopté le 13 janvier 2026, une somme de 300 000 \$ destinée aux besoins opérationnels de l'organisme Les Loisirs de St-Gervais inc, incluant toutes contributions aux comités;

QUE cette somme couvre l'ensemble des activités essentielles, notamment la piscine, le camp de jour, la patinoire, le terrain de balle ainsi qu'une partie de l'administration liée à ces activités;

QU'UN montant additionnel de 5 000 \$ soit attribué aux Loisirs pour l'organisation d'une activité estivale au nom de la municipalité, visant à rassembler l'ensemble des citoyens, et que les profits provenant de la vente de boissons soient remis aux Loisirs;

QUE la dépense soit comptabilisée au poste budgétaire suivant : 02-701-90-972-00.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT

10.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DPDRL250169 – 14, 2^E RANG OUEST

La dérogation demandée a pour but de permettre la création de deux lots dont la superficie serait inférieure à celle prévue par le règlement de lotissement #360-21. Si elle était accordée, chacun des lots aurait une superficie de 2 500 mètres carrés, soit une diminution de 300 mètres carrés par rapport à la superficie minimale exigée pour un lot non desservi par l'aqueduc et les égouts.

Le règlement de lotissement #360-21 stipule, à l'article 42 « Dimensions et superficies minimales des lots partiellement ou non desservis par l'aqueduc et l'égout »:

Que lorsqu'un lot est non desservi par l'aqueduc et l'égout, les normes minimales sont :

	Superficie (m2)	Frontage (m)	Profondeur (m)
Non desservis	2 800	45	-

Donc, en résumé,

La demande de dérogation mineure, si elle est accordée, permettrait la création de deux lots dont la superficie serait inférieure de 300 mètres carrés par rapport aux normes prévues par la réglementation.

Le requérant a annexé à sa demande le projet de plan d'implantation et de lotissement, le bordereau de requête d'opération cadastrale en territoire rénové, le plan cadastral, l'avis de conformité de la CPTAQ, ainsi que le formulaire exposant les raisons pour lesquelles il ne peut se conformer à la réglementation et précisant la nature du préjudice qui lui serait causé en cas de refus de la dérogation.

ATTENDU QUE les intentions du requérant ont été présentées aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE les intentions et explications du requérant ont été présentées aux membres du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont évalué la demande en fonction des critères d'évaluations d'une demande de dérogation mineure prévue au règlement #387-24 concernant les dérogations mineures;

ATTENDU QUE le requérant indique qu'il lui est impossible de respecter les dimensions prescrites par le règlement de lotissement, considérant la configuration du droit acquis de 5 000 m²;

ATTENDU QUE le requérant mentionne avoir entrepris des démarches auprès de la CPTAQ afin de faire reconnaître le droit d'ajouter un usage résidentiel à son droit acquis de 5 000 m². Son projet de nouvelle résidence serait irréalisable sans l'obtention d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE le requérant a appliqué les modifications suggérées par les membres du CCU ainsi que par les élus du conseil municipal lors de l'analyse précédente de cette

demande, soit que les lots 6 708 182 et 6 708 183 aient une superficie de 2 500 mètres carrés chacun, et que la mesure de façade soit d'un minimum de 45 mètres pour les deux lots;

ATTENDU QUE le projet de lotissement présenté est considéré comme mineur, compte tenu de l'homogénéité de la superficie des lots et du fait que la mesure de façade respecte la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE la dérogation n'aurait pas pour effet de porter atteinte au droit de jouissance de leur propriété aux propriétaires voisins, car elle ne restreint pas leur possibilité d'utilisation de leurs immeubles;

ATTENDU QUE la dérogation n'aurait pas d'effet négatif sur les risques en matière de sécurité publique, de santé publique, sur la qualité de l'environnement ou sur le bien-être général, et qu'elle ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 13 janvier 2026 est d'accepter la demande de dérogation mineure DPDRL250169 pour le 14, 2^e Rang Ouest, car elle est mineure, conforme aux objectifs du plan d'urbanisme et que le règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur considérant l'homogénéité de la superficie des lots et du fait que la mesure de façade respecte la réglementation en vigueur;

260130 IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Asselin

APPUYÉ PAR M. Yvon Laflamme

ET RÉSOLU QUE soit accepter la demande de dérogation mineure DPDRL250169 pour le 14, 2^e Rang Ouest, car elle est mineure, conforme aux objectifs du plan d'urbanisme et que le règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur considérant l'homogénéité de la superficie des lots et du fait que la mesure de façade respecte la réglementation en vigueur;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. DOSSIER (S) - VARIA, AUTRE

CERTIFICAT DU GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, soussignée, Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Gervais, ce 19 janvier 2026.

Johanne Simms
Directrice générale et greffière-trésorière

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

260131 IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Boucher

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 21h.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Je soussigné, mairesse suppléante de Saint-Gervais, donne mon assentiment sur l'ensemble des résolutions telles qu'elles sont rédigées dans le présent procès-verbal;

À l'exception de la (des) résolution(s) suivante(s) (s'il y a lieu):

Josée Lemieux
Mairesse suppléante

Johanne Simms
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de **Saint-Gervais**

LES COMMUNIQUÉS - CORRESPONDANCE

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

NOM		DESCRIPTION	ACTION
1	Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud	Bulletin du CA du 27 janvier 2026 et PROJET de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026 à 2029	INF
2	Fleurons du Québec	Inscription au forum 2026 - Résilience et végétalisation organisé par Québec vert le 24 février à l'Hôtel Best Western de Drummondville, avec un tarif membre avantageux	INF
3	Réseau BIBLIO	Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèque publique	R
4	Réseau BIBLIO	Mobilisation contre la loi C-15 qui propose de retirer le tarif réduit des obligations de postes Canada, ce qui augmenterait les coûts d'expédition et d'échange de livre entre les bibliothèques.	A
5	Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Nord	Présentation de la situation et des enjeux préoccupants pour la gestion de l'offre sur le territoire.	INF
6	Agir Collectivement dans Bellechasse	Contribution financière (facture) annuelle relative à la participation de la municipalité à la démarche Agir Collectivement dans Bellechasse et Rapport d'activités 2024-2025	INF
7	MRC Bellechasse/HACA habitation Chaudière-Appalaches	Proposition d'activité concernant les besoins et enjeux des municipalités dans le secteur de l'habitation pour la population aînée. Formule et date à venir selon l'intérêt	INF
8	Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud	L'OBV est à la recherche d'une municipalité partenaire pour un projet de surface asphaltée en espace vert citoyen pour octobre 2026 dans le cadre du projet Sous les pavées	INF
9	AssSortie Bellechasse	Financement (Volet 5 – Commerces de proximité du Fonds des régions et ruralité (FRR)) destiné à l'amélioration de l'accessibilité universelle pour contribuer à la vitalité des territoires	INF
10	SMI Performance	Consultation gratuite pour étude de besoins ou autre concernant l'aide financière du MAMH pour le 2 ^e appel de projets du Volet 4 du Fonds régions et ruralité pour la coopération et gouvernance municipale	INF
11	Municipalité de Sainte-Christine	Demande d'appui par résolution pour la demande de modification du guide TECQ 2024-2028 afin de retirer l'exigence imposant une épaisseur minimale de 300mm pour rechargement granulaire	A
12	Municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot	Demande d'appui par résolution pour demander à la SHQ de remettre en place de l'aide financière dans le cadre du programme Petits établissements accessibles (PEA) (qui est présentement sous arrêt temporaire indéterminé)	A
13	BEQ Technologies	Compagnie de Lévis qui souhaite partager de l'information utile concernant des subventions possible concernant la mobilité électrique	INF

14	Connexion-U	Invitation rencontre ZOOM 24 mars à 16h30 pour parler des enjeux socio-économiques actuel sur des dossiers déjà en cours (Desjardins, disparition argent et monnaie programmable, etc....)	INF
15	Groupe Medic	Solution clé en main pour la formation des PR, le maintien des compétences et le matériel médical. Proposition de formation et d'échange	INF

LÉGENDE

A : APPUI
INF : INFORMATION

AF : APPUI FINANCIER
R : RÉOLUTION

D : DEMANDE

Reception

De: Isabelle L'arrivée-Lavoie <isabelle.lavoie@csscotesud.gouv.qc.ca>
Envoyé: 2 février 2026 15:24
À: Isabelle L'arrivée-Lavoie
Objet: Bulletin du CA - Rencontre du 27 janvier
Pièces jointes: 20260202- Bulletin du CA - 27 janvier 2026.pdf



Bonjour,

Afin d'informer la communauté ainsi que ses différents partenaires, le Centre de services scolaires de la Côte-du-Sud vous achemine le *Bulletin du CA*.

Merci d'en prendre connaissance.

En toute cordialité,

Isabelle L'Arrivée-Lavoie
Conseillère en communication
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis
Montmagny (Québec) G5V 4N3
418 248-1001 poste 8484
isabelle.lavoie@csscotesud.gouv.qc.ca

Avis de confidentialité : Ce courriel peut contenir des renseignements confidentiels. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser.



2 février 2026

Bulletin du conseil d'administration - Décisions au CA du 27 janvier 2026

Le *Bulletin du conseil d'administration* du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud résume les décisions prises par les membres du conseil d'administration. Voici le résumé des différents points à l'ordre du jour de la séance du 27 janvier dernier et les décisions qui s'y rattachent.

Calendriers scolaires (secteur des jeunes)

Les calendriers scolaires 2026-2027 du secteur des jeunes ont été adoptés.

- Écoles primaires et écoles secondaires Louis-Jacques-Casault, Bon-Pasteur et de Saint-Anselme (10 jours/cycle) : [Calendrier scolaire 2026-2027](#)
- Écoles secondaires de Saint-Charles, de la Rencontre, de Saint-Paul, l'Envol et du CFER de Bellechasse (9 jours cycle) : [Calendrier scolaire 2026-2027](#)
- École secondaire de Saint-Damien (8 jours/cycle) : [Calendrier scolaire 2026-2027](#)

Présentation du rapport annuel du CSSCS

Le rapport annuel 2024-2025 a été présenté en séance publique. Le rapport est disponible sur le site Internet du CSSCS. [Consulter le rapport annuel](#)

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 a été déposé au conseil d'administration. Tel que prévu dans la LIP, l'ensemble des municipalités du territoire ainsi que les CÉ des établissements visés par des changements possibles seront consultés.

Décision concernant la nouvelle Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école

Le conseil d'administration a reporté l'adoption de la nouvelle Politique de maintien et de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école.

[Lire le communiqué](#)

Début de la période d'admission et d'inscription

La période officielle d'admission et d'inscription pour le secteur des jeunes se tiendra du 2 au 13 février 2026.

École de l'Étincelle à pédagogie Freinet

La Direction générale annonce l'ouverture de l'école de l'Étincelle à pédagogie Freinet avec une clientèle de 70 élèves de la maternelle à la 5e année. Une première en Chaudière-Appalaches.

[Lire le communiqué](#)

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Le 29 janvier 2026

Aux maires et mairesses des municipalités des MRC de Montmagny,
de L'Islet et de Bellechasse

**Objet : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027,
2027-2028, 2028-2029**

Madame,
Monsieur,

La *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'à chaque année, le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et détermine par la suite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et de ses centres et leur délivre un acte d'établissement.

« 211. Chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. »

Pour réaliser cette consultation, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud vous transmet donc son projet de *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2026-2027 à 2028-2029*. Nous sollicitons donc un avis de votre part par le lien FORMS en cliquant [ici](#), au plus tard le 13 mars 2026, et nous vous invitons à faire parvenir par courriel toute autre documentation relative à ce sujet.

Nous trouvons important que chaque municipalité puisse être informée et consultée sur le projet de plan triennal, que la fermeture de l'école soit envisagée ou non, ou qu'un transfert d'élèves soit envisagé ou non. Les réponses obtenues seront acheminées au conseil d'administration. Nous prévoyons adopter ce projet de plan triennal à la séance du conseil d'administration du 31 mars 2026.

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat général du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud. Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

La secrétaire générale,



Anne Guichard

p. j. Projet de plan triennal 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029

c. c. M. Frédéric Corneau, directeur général, MRC de L'Islet
M^{me} Nancy Labrecque, directrice générale, MRC de Montmagny
M^{me} Annick Beaudoin, directrice générale, MRC de Bellechasse

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES

2026-2027 - 2027-2028 - 2028-2029

NOTES IMPORTANTES

Chaque année, la Loi sur l'instruction publique prévoit que le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Ce plan est transmis pour consultation à chaque municipalité dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien.

Le centre de services scolaire détermine par la suite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

Le comité de parents doit être consulté sur le plan, la liste des écoles et les actes d'établissement [article 193].

Le conseil d'établissement doit être consulté sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école ou du centre [articles 79 et 110,1].

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est élaboré dans le cadre de la Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école [art. 212].

ÉCHÉANCIER DE CONSULTATION

10 décembre 2025	<i>Consultation en CCG auprès des gestionnaires des écoles et des centres</i>
27 janvier 2026	<i>Présentation au conseil d'administration</i>
29 janvier 2026	<i>Début de la période de consultation auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres ainsi qu'auprès des municipalités des 3 MRC de L'Islet, de Montmagny et de Bellechasse</i>
17 mars 2026	<i>Consultation auprès du comité de parents</i>
Au plus tard le 13 mars 2026	<i>Retour de consultation des conseils d'établissement des écoles et des centres ainsi que des municipalités des 3 MRC de L'Islet, de Montmagny et de Bellechasse</i>
31 mars 2026	<i>Adoption par le conseil d'administration</i>

En vertu de la Loi sur l'instruction publique et de notre Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école, le centre de services scolaire rend disponible annuellement la prévision de la clientèle de chacune des écoles primaires et secondaires pour les trois prochaines années scolaires au moment de sa consultation relative à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

Historique de la clientèle scolaire

TABLEAU 1

SYNTHÈSE COMPARATIVE DES ANNÉES SCOLAIRES 1998-2026

	Préscolaire 4 ans	Préscolaire 5 ans	Primaire	Secondaire	Total	Variation annuelle d'élèves	Variation en %
1998-1999		798	5 553	4 549	10 900		
1999-2000		755	5 445	4 462	10 662	- 238	-2,18
2000-2001		785	5 368	4 273	10 426	- 236	-2,22
2001-2002		740	5 225	4 098	10 063	- 363	-3,47
2002-2003		726	5 004	3 971,66	9 701,66	- 361,34	-3,6
2003-2004		691	4 821	3 960,97	9 472,97	- 228,69	-2,36
2004-2005		650	4 617	3 905	9 172	- 301	-3,18
2005-2006		658	4 411	3 847	8 916	- 256	-2,78
2006-2007		614	4 261	3 700	8 575	- 341	-3,82
2007-2008		629	4 087	3 589	8 305	- 270	-3,15
2008-2009		626	3 969	3 387	7 982	- 323	-3,89
2009-2010		632	3 890	3 294	7 816	-166	-2,08
2010-2011		605	3 897	3 110	7 614	- 202	-2,58
2011-2012		692	3 881	3 029	7 602	-12	-0,16
2012-2013		719	3 934	2 871	7 524	-78	-1,00
2013-2014		662	4 007	2 818	7 487	-39	-0,52
2014-2015		695	4 051	2 665	7 411	-76	-1,02
2015-2016		709	4 084	2 586	7 379	-32	-0,43
2016-2017	38	653	4 125	2 570	7 386	7	0,09
2017-2018	49	672	4 175	2 541	7 437	51	0,69
2018-2019	53	714	4 135	2 514	7 416	21	0,28
2019-2020	72	705	4 173	2 578	7 528	112	1,51
2020-2021	132	727	4 181	2 637	7 677	149	1,98
2021-2022	226	725	4 269	2 685	7 905	228	2,97
2022-2023	236	700	4306	2788	8030	125	1,58%
2023-2024	259	704	4383	2882	8228	198	2.47%
2024-2025	300	718	4467	2942	8427	199	2.36%
2025-2026	324	760	4517	3053	8654	227	2.62%
ÉCART 98-26	286	- 38	- 1 036	- 1 496	- 2 246		-27.14%

PROJET

Enseignement préscolaire, primaire et secondaire

- *Pour assurer des services de qualité et sécuritaires tant pour les élèves que pour les membres du personnel, aucune école ne comptera moins de deux groupes d'élèves du primaire. Lorsqu'une école ne compte que deux groupes d'élèves, le centre de services scolaire favorise une organisation de service par cycle d'apprentissage en excluant toutefois la possibilité de chevaucher sur plus de 2 cycles.*
- *Le centre de services scolaire doit s'assurer que pour les écoles ou les immeubles à deux groupes du primaire, la clientèle de fréquentation doit générer, chaque année scolaire, le nombre de postes enseignant (titulaires et spécialistes) financés par les règles budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).*

À partir du nombre d'élèves inscrits chaque année en date du 1^{er} mars, le centre de services scolaire simule le niveau d'allocation à recevoir du MEQ pour procéder à l'attribution des postes enseignants (titulaires et spécialistes).

- *Si le niveau de ressources allouées par le MEQ permet de financer l'organisation des services (titulaires et spécialistes), pour un minimum de deux groupes du primaire, comptant un minimum de 6 élèves par groupe, l'école demeure ouverte l'année suivant le processus d'analyse initié au 1^{er} mars*
- *Dans le cas où le niveau de ressources escompté du MEQ est inférieur à ce qu'il en coûte pour organiser les services (titulaires et spécialistes), l'école bénéficie d'une année de transition et demeure ouverte pour l'année scolaire qui suit le 1^{er} mars où le processus d'analyse a été effectué.*

Le milieu est invité à mettre en place des initiatives qui permettraient de maintenir l'école ouverte au terme de cette période de transition pourvu que les allocations de financement du MEQ à ce chapitre (titulaires et spécialistes) l'autorisent.

Dans un contexte d'organisation à deux groupes du primaire, un milieu ne sera pas tenu de maintenir des groupes à plus de trois années d'études. Une analyse des besoins des élèves et de la capacité de l'école à assurer la mise en œuvre de services de qualité devra se tenir, le cas échéant. Il peut être pertinent d'envisager le déplacement d'une partie de la clientèle (élèves ou cycle d'études ou partie de cycle d'études) vers une autre école disposant de la capacité d'accueil nécessaire et située à une distance et à un temps de déplacement raisonnables de la résidence, pour une période d'un an et sous l'angle d'un transfert administratif, afin de favoriser l'organisation de services de qualité pour tous les élèves. Le transfert administratif relève de la responsabilité du centre de services scolaire.

Au cours de cette année scolaire, dite de transition, une nouvelle analyse du nombre d'inscriptions au 1^{er} mars permettra de décider si l'école demeure ouverte (financement suffisant du MEQ quant aux postes enseignant, titulaire et spécialiste ou si celle-ci générera encore moins de revenus que ce qu'il en coûtera pour organiser les services d'enseignement (titulaires et spécialistes). Dans ce dernier cas, l'école sera soumise au processus de révocation de l'acte d'établissement et de fermeture.

- *Une école pourra continuer d'offrir des services avec un minimum de deux groupes d'élèves du primaire pourvu que les dépenses majeures d'investissement, qui menacent l'intégrité de l'immeuble ou la sécurité des élèves, du personnel et des autres utilisateurs, ne soient nécessaires.*

Élèves inscrits

- *Seuls les élèves du primaire sont considérés puisqu'ils sont assujettis à la fréquentation scolaire obligatoire selon l'article 14 de la Loi sur l'instruction publique.*
- *Les élèves du secteur préscolaire sont considérés seulement pour la capacité d'accueil et non dans le cadre du maintien et fermeture d'un établissement.*
- *Seuls les élèves du secteur inscrits au 1^{er} mars conformément aux critères d'inscription des élèves sont reconnus aux fins d'application de l'article 6 de la Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école.*

Les élèves admis à l'enseignement primaire pour une année additionnelle en vertu de l'article 96.18 de la Loi sur l'instruction publique et les élèves admis pour raisons humanitaires (ex. : dérogation) en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique ne sont pas reconnus aux fins de l'application de l'article 6.

L'inscription des élèves en classe d'adaptation scolaire au primaire peut faire varier le nombre d'élèves fréquentant l'école concernée.

Légende :

O = Ouverte (2 groupes et nombre d'élèves minimum)
 T = Transition
 F = Fermée
 * = École de milieu défavorisé reconnu par le MEES
 ● = Classe d'adaptation scolaire (primaire)

Écoles secondaires – parcours au 2^e cycle
 PFG : Parcours de formation générale
 PFGA : Parcours de formation générale appliquée
 PFMSS : Parcours de formation à un métier semi-spécialisé
 PFPT : Parcours de formation préparatoire au travail

¹ La capacité d'accueil tient compte du nombre d'élèves dans une classe selon le type de milieu. Celle-ci est de 18 élèves dans les milieux défavorisés et de 22 dans les autres milieux. La capacité d'accueil peut varier en fonction des règles de formation des groupes. On compte 9 élèves par local destiné à l'adaptation scolaire. Elle tient compte des paramètres du MEQ (excluant le gymnase, la bibliothèque et un local polyvalent).

PÔLE 1 SAINT-ANSELME		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1er octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ (destinée à l'ensemble des élèves (préscolaire / primaire))
110	ÉCOLE PROVENCHER 45, rue Provencher, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0	Préscolaire: 120 élèves Primaire: 419 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 539	Préscolaire: 106 élèves Primaire: 421 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 527	Préscolaire: 101 élèves Primaire: 410 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 511	Préscolaire: 107 élèves Primaire: 394 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 501	21 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
113	ÉCOLE MORISSETTE 60, rue de la Fabrique, Sainte-Claire (Québec) G0R 2V0	Préscolaire: 71 élèves Primaire: 239 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 310 élèves	Préscolaire: 64 élèves Primaire: 242 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 306 élèves	Préscolaire: 73 élèves Primaire: 234 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 307 élèves	Préscolaire: 54 élèves Primaire: 231 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 1 ^{re} année du 3 ^e cycle) (2 ^e année du 3 ^e cycle va à 216) Total : 285 élèves	14 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
114	ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS 1165, rue Principale, Saint-Malachie (Québec) G0R 3N0	Préscolaire: 27 élèves Primaire: 78 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 105 élèves	Préscolaire: 26 élèves Primaire: 98 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 124 élèves	Préscolaire: 32 élèves Primaire: 96 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 128 élèves	Préscolaire: 27 élèves Primaire: 103 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 130 élèves	5 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
115	ÉCOLE DES MÉANDRES 514, rue Principale, Saint-Léon-de-Standon (Québec) G0R 4L0	Préscolaire: 6 élèves Primaire: 43 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 50 élèves	Préscolaire: 15 élèves Primaire: 42 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 57 élèves	Préscolaire: 16 élèves Primaire: 37 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 53 élèves	Préscolaire: 10 élèves Primaire: 36 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 46 élèves	10 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
216	ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-ANSELME 825, route Bégin, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS Total: 505 élèves + 124 prim (6 ^e 110) + (6 ^e 113) Grand total : 629	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS Total: 534 élèves + 84 prim + 46 prim (6 ^e 110 et 113) Grand total : 664	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS Total: 597 élèves + 87 prim + 46 prim (6 ^e 110 et 113) Grand total : 730	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS Total: 645 élèves + 79 prim + 51 prim (6 ^e 110 et 113) Grand total : 775	764 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
239	ÉCOLE DE L'ENVOL 244-A, chemin de la Montagne, Saint-Malachie (Québec) G0R 3N0	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA	Idem	Idem	Idem	40 places financées
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
416	CENTRE DE FORMATION AGRICOLE 819, route Bégin, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0					

416 B 016	Centre de formation agricole 819, route Bégin, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0	Enseignement professionnel aux jeunes et aux adultes Formation des adultes Formation générale - 0 -	Idem - 0 -	Idem - 0 -	Idem - 0 -	
416 B 001	Centre de recherche et de formation en production porcine Rang de la Fourche Ouest, Armagh (Québec) G0R 1A0	Enseignement professionnel aux jeunes et aux adultes - 0 -	Idem - 0 -	Idem - 0 -	Idem - 0 -	

PROJET

PÔLE 2 SAINT-CHARLES		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1 ^{er} octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ (destinée à l'ensemble des élèves (préscolaire / primaire)
120	ÉCOLE DE LA MARELLE 116, rue du Domaine, Beaumont (Québec) G0R 1C0	Préscolaire : 44 élèves Primaire: 257 élèves (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle) Total : 301 élèves	Préscolaire : 44 élèves Primaire: 256 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 215 élèves	Préscolaire : 42 élèves Primaire: 251 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 211 élèves	Préscolaire : 43 élèves Primaire: 248 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 225 élèves	12 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
121	ÉCOLE DU PHARE 39, rue Principale, Saint-Michel (Québec) G0R 3S0	Préscolaire : 38 élèves Primaire: 136 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :174 élèves	Préscolaire : 38 élèves Primaire: 134 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :149 élèves	Préscolaire : 33 élèves Primaire: 137 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :149 élèves	Préscolaire : 29 élèves Primaire: 137 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :152 élèves	8 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
122	ÉCOLE DE LA RUCHE-DE LANAUDIÈRE 364, rue Principale, Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0	Préscolaire : 17 élèves Primaire: 63 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :80 élèves	Préscolaire : 12 élèves Primaire: 60 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :72 élèves	Préscolaire : 11 élèves Primaire: 59 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :70 élèves	Préscolaire : 9 élèves Primaire: 57 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 56 élèves	5 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
123	ÉCOLE PLEIN-SOLEIL 539, rue du Piedmont, La Durantaye (Québec) G0R 1W0	Préscolaire : 21 élèves Primaire: 52 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 73 élèves	Préscolaire : 14 élèves Primaire: 60 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 74 élèves	Préscolaire : 15 élèves Primaire: 57 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :72 élèves	Préscolaire : 11 élèves Primaire: 60 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 71 élèves	5 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
124	ÉCOLE DE LA SOURCE 88, rue du Foyer, Saint-Raphaël (Québec) G0R 4C0	Préscolaire : 19 élèves Primaire: 116 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 135 élèves	Préscolaire : 34 élèves Primaire: 123 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :157 élèves	Préscolaire : 22 élèves Primaire: 133 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total :155 élèves	Préscolaire : 24 élèves Primaire: 137 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 161 élèves	10 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
125	ÉCOLE DE LA NOUVELLE-CADIE 177, rue Principale, Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0	Préscolaire : 26 élèves Primaire: 201 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , CR, 3 ^e cycle) Total : 227 élèves	Préscolaire : 34 élèves Primaire: 160 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle, CR, 3 ^e cycle) Total : 169 élèves	Préscolaire : 29 élèves Primaire: 168 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle, CR, 3 ^e cycle) Total : 148 élèves	Préscolaire : 35 élèves Primaire: 166 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle, CR 3 ^e cycle) Total : 138 élèves	12 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
126	ÉCOLE DE L'ÉTINCELLE / DES PERSÉIDES 2829, avenue Royale, Saint-Charles (Québec) G0R 2T0					
126 B 026	École de l'Étincelle 2829, avenue Royale, Saint-Charles (Québec) G0R 2T0	Aucun élève	École à pédagogie Freneit à venir	École à pédagogie Freneit à venir	École à pédagogie Freneit à venir	École à pédagogie Freneit à venir
189 B 003	École des Perséides 1, rue Lemieux, Saint-Charles (Québec) G0R 2T0	Préscolaire : 64 élèves Primaire: 232 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 296 élèves	Préscolaire : 43 élèves Primaire: 238 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 281 élèves	Préscolaire : 37 élèves Primaire: 243 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 280 élèves	Préscolaire : 38 élèves Primaire: 233 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 271 élèves	15 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

227	ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-CHARLES 24, avenue Saint-Georges, Saint-Charles (Québec) G0R 2T0	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 574 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 632 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 679 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 732 élèves	592 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
228	CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION DE BELLECHASSE (CFER) 3, avenue du Couvent, Saint-Raphaël (Québec) G0R 4C0	PFPT, PMSS Total : 41 élèves	PFPT, PMSS Total : 40 élèves	PFPT, PMSS Total : 40 élèves	PFPT, PMSS Total : 40 élèves	60 élèves
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

PROJET

PÔLE 2 SAINT-CHARLES		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1er octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ Élèves
329	CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE BELLECHASSE <i>189, rue Principale, Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0</i>					
329 B 089	Centre d'éducation des adultes de Bellechasse <i>189, rue Principale, Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0</i>	<i>Éducation des adultes Formation générale</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 016	Centre de formation agricole <i>819, route Bégin, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0</i>	<i>Éducation des adultes Formation générale</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 037	Centre des Plastiques <i>74, route St-Gérard, Saint-Damien-de-Buckland (Québec) G0R 2Y0</i>	<i>Éducation des adultes Formation générale</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 010	École Provencher <i>45, rue Provencher, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0</i>	<i>Éducation des adultes Formation générale</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 013	École Morissette <i>60, rue de la Fabrique, Sainte-Claire (Québec) G0R 2V0</i>	<i>Éducation des adultes Formation générale</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 014	École aux Quatre-Vents <i>1165, rue Principale, Saint-Malachie (Québec) G0R 3N0</i>	<i>Éducation des adultes Formation générale</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 015	École des Méandres <i>514, rue Principale, Saint-Léon-de-Standon (Québec) G0R 4L0</i>	<i>Éducation des adultes Formation générale</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 020	École de la Marelle <i>116, rue du Domaine, Beaumont (Québec) G0R 1C0</i>	<i>Éducation des adultes Formation générale</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 021	École du Phare <i>39, rue Principale, Saint-Michel-de-Bellechasse (Québec) G0R 1C0</i>	<i>Éducation des adultes Formation générale</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

PÔLE 2 SAINT-CHARLES		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1er octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ Élèves
329 B 022	École de la Ruche-De Lanaudière 364, rue Principale, Saint-Vallier (Québec) G0R 4J0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 023	École Plein-Soleil 539, rue du Piedmont, La Durantaye (Québec) G0R1W0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 024	École de la Source 88, rue du Foyer, Saint-Raphaël (Québec) G0R 4C0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 025	École de la Nouvelle-Cadie 177, rue Principale, Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 026	École de l'Étincelle 2829, avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 030	École Belle-Vue 100, rue du Collège, Armagh (Québec) G0R 1A0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 031	École des Échos-de-la-Forêt 1460, rue Saint-Louis, Saint-Philémon (Québec) G0R 4A0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 032	École du Bon-Vent 2033, rue de l'Église, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland (Québec) G0R 1G0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 035	École du Tremplin 118, rue de la Fabrique, Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 036	École de l'Éveil 2141, rue Principale, Saint-Nérée-de-Bellechasse (Québec) G0R 3V0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
329 B 038	École des Rayons-de-Soleil 75, route Saint-Gérard, Saint-Damien-de-Buckland (Québec) G0R 2Y0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

PÔLE 3 SAINT-DAMIEN		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1er octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ (destinée à l'ensemble des élèves (préscolaire / primaire))
130	ÉCOLE BELLE-VUE 100, rue du Collège, Armagh (Québec) G0R 1A0	Préscolaire : 25 élèves Primaire: 75 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 100 élèves	Préscolaire : 19 élèves Primaire: 93 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 112 élèves	Préscolaire : 26 élèves Primaire: 88 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 114 élèves	Préscolaire : 23 élèves Primaire: 90 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 113 élèves	6 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
131	ÉCOLE DES ÉCHOS-DE-LA-FORÊT 1460, rue Saint-Louis, Saint-Philémon (Québec) G0R 4A0	Préscolaire : 11 élèves Primaire: 24 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 35 élèves	Préscolaire : 9 élèves Primaire: 30 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 39 élèves	Préscolaire: 8 élèves Primaire: 29 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 37 élèves	Préscolaire : 3 élèves Primaire: 29 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 32 élèves	5 locaux
		- 0 -	- T -	A venir	A venir	
132	ÉCOLE DU BON-VENT 2033, rue de l'Église, Buckland (Québec) G0R 1G0	Préscolaire : 0 élèves Primaire: 17 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 17 élèves	Préscolaire: 7 élèves Primaire: 14 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 21 élèves	Préscolaire : 6 élèves Primaire: 18 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 24 élèves	Préscolaire : 5 élèves Primaire: 17 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 22 élèves	4 locaux
		- 0 -	- T -	A venir	A venir	
135	ÉCOLE DU TREMLIN 118, rue de la Fabrique, Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0	Préscolaire : 20 élèves Primaire: 91 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 111 élèves	Préscolaire: 21 élèves Primaire: 106 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 127 élèves	Préscolaire: 20 élèves Primaire: 110 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 130 élèves	Préscolaire: 13 élèves Primaire: 108 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 121 élèves	7 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
136	ÉCOLE DE L'ÉVEIL 2141, rue Principale, Saint-Nérée (Québec) G0R 3V0	Préscolaire : 15 élèves Primaire: 45 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 60 élèves	Préscolaire: 12 élèves Primaire: 52 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 64 élèves	Préscolaire: 2 élèves Primaire: 55 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 57 élèves	Préscolaire : 5 élèves Primaire: 47 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 52 élèves	6 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
138	ÉCOLE DES RAYONS-DE-SOLEIL 75, route Saint-Gérard, Saint-Damien (Québec) G0R 2Y0					
138 B 038	École des Rayons-de-Soleil 75, route Saint-Gérard, Saint-Damien (Québec) G0R 2Y0	Préscolaire : 33 élèves Primaire: 219 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 252	Préscolaire: 32 élèves Primaire: 170 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 202 élèves	Préscolaire: 25 élèves Primaire: 169 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 194 élèves	Préscolaire : 17 élèves Primaire: 156 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 173 élèves	11 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
138 B 037	École secondaire de Saint-Damien 70, route Saint-Gérard, Saint-Damien (Québec) G0R 2Y0	Primaire: 56 élèves (2e année du 3e cycle) Programme particulier Total : 226 élèves	Primaire (2e année du 3e cycle) Programme particulier (selon les inscriptions)	Primaire (2e année du 3e cycle) Programme particulier (selon les inscriptions)	Primaire (2e année du 3e cycle) Programme particulier (selon les inscriptions)	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
237	ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-DAMIEN 70, route Saint-Gérard, Saint-Damien (Québec) G0R 2Y0	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 375 élèves	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 388 élèves	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 390 élèves	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA Total : 398 élèves	412 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
437	CENTRE DES PLASTIQUES 74, route Saint-Gérard, Saint-Damien (Québec) G0R 2Y0	Enseignement professionnel aux jeunes et aux adultes	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- F/O -	- F/O -	- F/O -	

PÔLE 4 MONTMAGNY		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1 ^{er} octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ (destinée à l'ensemble des élèves (préscolaire / primaire)
140	ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION / LA FRANCOLIÈRE 605, boul. Saint-François, Saint-François (Québec) G0R 3A0					
140 B 040	École Notre-Dame-de-L'Assomption 1, rue du Couvent, Berthier-sur-Mer (Québec) G0R 1E0	Préscolaire : 45 élèves Primaire: 120 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 165 élèves	Préscolaire: 37 élèves Primaire: 133 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 170 élèves	Préscolaire: 37 élèves Primaire: 131 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 168 élèves	Préscolaire: 31 élèves Primaire: 137 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 168 élèves	7 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
140 B 041	École de la Francolière 605, boul. Saint-François, Saint-François (Québec) G0R 3A0	Préscolaire : 32 élèves Primaire: 138 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 170 élèves	Préscolaire: 32 élèves Primaire: 133 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 165 élèves	Préscolaire: 31 élèves Primaire: 133 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 164 élèves	Préscolaire: 24 élèves Primaire: 133 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 157 élèves	7 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
142	ÉCOLE DES TILLEULS 620, rue Principale, Saint-Pierre (Québec) G0R 4B0	Préscolaire : 9 élèves Primaire: 47 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 56 élèves	Préscolaire: 11 élèves Primaire: 43 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 54 élèves	Préscolaire: 11 élèves Primaire: 49 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 58 élèves	Préscolaire : 9 élèves Primaire: 49 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 58 élèves	7 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
143	ÉCOLE SAINT-THOMAS 111, 7 ^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3H2	Préscolaire : 28 élèves Primaire: 105 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 133 élèves	Préscolaire: 23 élèves Primaire: 103 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 126 élèves	Préscolaire: 20 élèves Primaire: 100 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 120 élèves	Préscolaire: 15 élèves Primaire: 103 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 118 élèves	8 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
144	ÉCOLE BEAUBIEN 95, rue de l'Anse, Montmagny (Québec) G5V 1G9	Préscolaire : 47 élèves Primaire: 216 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 263 élèves	Préscolaire: 62 élèves Primaire: 184 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 246 élèves	Préscolaire: 67 élèves Primaire: 194 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 261 élèves	Préscolaire: 55 élèves Primaire: 220 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 275 élèves	16 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
145	ÉCOLE SAINT-NICOLAS 280, avenue Corriveau, Montmagny (Québec) G5V 2M6	Préscolaire: 17 élèves Primaire: 84 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 101 élèves	Préscolaire: 22 élèves Primaire: 87 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 109 élèves	Préscolaire: 19 élèves Primaire: 93 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 112 élèves	Préscolaire: 20 élèves Primaire: 95 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 115 élèves	5 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
146	ÉCOLE SAINT-PIE-X 388, boulevard Taché Est, Montmagny (Québec) G5V 1E2	Préscolaire : 54 élèves Primaire: 206 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 260 élèves	Préscolaire: 39 élèves Primaire: 211 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 250 élèves	Préscolaire: 44 élèves Primaire: 200 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 244 élèves	Préscolaire: 48 élèves Primaire: 195 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 243 élèves	12 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
148	ÉCOLE MONSIEUR-SIROIS 9, boulevard. Sacré-Cœur, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0	Préscolaire : 37 élèves Primaire: 176 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 213 élèves	Préscolaire: 39 élèves Primaire: 163 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 202 élèves	Préscolaire: 32 élèves Primaire: 161 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 193 élèves	Préscolaire: 26 élèves Primaire: 158 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 184 élèves	15 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

247	ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JACQUES-CASAULT 141, boulevard Taché Est, Montmagny (Québec) G5V 1B9	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS, PFPT Total : 805 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS, PFPT Total : 815 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS, PFPT Total : 807 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFMSS, PFPT Total : 852 élèves	1233 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383	CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE MONTMAGNY-L'ISLET-NORD 111, rue Saint-Pierre, Montmagny (Québec) G5V 2P7					
383 B 083	Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord 111, rue Saint-Pierre, Montmagny (Québec) G5V 2P7	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 051	Centre d'éducation des adultes de Montmagny-L'Islet-Nord 166, chemin des Pionniers Ouest, L'Islet (Québec) G0R 2B0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 041	École de la Francolière 605, boul. Saint-François, Saint-François (Québec) G0R 3A0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 047	École secondaire Louis-Jacques-Casault 141, boulevard Taché Est, Montmagny (Québec) G5V 1B9	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 052	École Saint-Jean 5, place de l'Église, Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 047	Centre de formation professionnelle de l'Envolée 141, boul. Taché Est, Montmagny (Québec) G5V 1B9	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 048	École Monseigneur-Sirois 9, boul. Sacré-Cœur, Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 084	Siège social du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 157, rue Saint-Louis, Montmagny (Québec) G5V 4N3	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
447	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENVOLEE 141, boul. Taché Est, Montmagny (Québec) G5V 1B9					
447 B 047	Centre de formation professionnelle de l'Envolée 141, boul. Taché Est, Montmagny (Québec) G5V 1B9	Enseignement professionnel aux jeunes et aux adultes	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
447 B 084	Siège social du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 157, rue Saint-Louis, Montmagny (Québec) G5V 4N3	Administration CSS Enseignement professionnel aux jeunes et aux adultes	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

PÔLE 5 L'ISLET		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1er octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ (destinée à l'ensemble des élèves (préscolaire / primaire)
150	ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER 25, chemin des Pionniers Ouest, L'Islet-sur-Mer (Québec) GOR 2B0	Préscolaire : 30 élèves Primaire: 148 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 178 élèves	Préscolaire: 36 élèves Primaire: 129 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 165 élèves	Préscolaire: 41 élèves Primaire: 127 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 168 élèves	Préscolaire: 49 élèves Primaire: 124 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 173 élèves	12 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
152	ÉCOLE SAINT-JEAN 5, place de l'Église, Saint-Jean-Port-Joli (Québec) GOR 3G0	Préscolaire : 41 élèves Primaire: 184 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 225 élèves	Préscolaire: 39 élèves Primaire: 183 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 212 élèves	Préscolaire: 30 élèves Primaire: 186 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 216 élèves	Préscolaire: 28 élèves Primaire: 178 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 216 élèves	12 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
153	ÉCOLE AUBERT-DE GASPÉ 43, rue Principale Ouest, Saint-Aubert (Québec) GOR 2R0	Préscolaire : 18 élèves Primaire: 96 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 114 élèves	Préscolaire: 23 élèves Primaire: 106 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 129 élèves	Préscolaire: 17 élèves Primaire: 108 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 125 élèves	Préscolaire: 22 élèves Primaire: 99 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 121 élèves	7 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
155	ÉCOLE DE SAINT-CYRILLE * 282, rue de l'École, Saint-Cyrille (Québec) GOR 2W0	Préscolaire : 8 élèves Primaire: 26 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 34 élèves	Préscolaire: 9 élèves Primaire: 23 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 32 élèves	Préscolaire: 7 élèves Primaire: 26 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 33 élèves	Préscolaire: 13 élèves Primaire: 26 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 39 élèves	5 locaux
		- 0 -	- T -	À venir	À venir	
156	ÉCOLE JEANNE-DE CHANTAL 88, Monseigneur-Bernier, Saint-Eugène (Québec) GOR 1X0	Préscolaire : 24 élèves Primaire: 58 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 82 élèves	Préscolaire: 23 élèves Primaire: 66 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 89 élèves	Préscolaire: 25 élèves Primaire: 69 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 94 élèves	Préscolaire: 17 élèves Primaire: 77 élèves (1er, 2e, 3e cycle) Total : 94 élèves	5 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
251	ÉCOLE SECONDAIRE BON-PASTEUR 166, chemin des Pionniers Ouest, L'Islet-sur-Mer (Québec) GOR 2B0	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMSS Total : 336 élèves	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMSS Total : 336 élèves	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMSS Total : 345 élèves	1er et 2e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMSS Total : 389 élèves	419 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
383 B 051	CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE MONTMAGNY-L'ISLET-NORD 166, chemin des Pionniers Ouest, L'Islet-sur-Mer (Québec) GOR 2B0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

PÔLE 6 SAINT-PAUL		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1 ^{er} octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ (destinée à l'ensemble des élèves (préscolaire / primaire)
160	ÉCOLE DE LA COLLINE/SAINTE-APOLLINE 399, 13 ^e Rue, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0					
160 B 060	École de la Colline * 399, 13 ^e Rue, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0	Préscolaire : 17 élèves Primaire: 74 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 91 élèves	Préscolaire: 11 élèves Primaire: 74 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 85 élèves	Préscolaire: 14 élèves Primaire: 70 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 84 élèves	Préscolaire: 9 élèves Primaire: 70 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 79 élèves	5 locaux (avec la possibilité d'en utiliser 8 comme locaux de classe)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
165 B 065	École de Sainte-Apolline * 105, route de l'Église, Sainte-Apolline (Québec) G0R 2P0	Préscolaire : 10 élèves Primaire: 20 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 30 élèves	Préscolaire: 5 élèves Primaire: 21 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 26 élèves	Préscolaire : 3 élèves Primaire: 25 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 28 élèves	Préscolaire : 6 élèves Primaire: 23 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 29 élèves	5 locaux
		- T -	À venir	À venir	À venir	
162	ÉCOLE CHANOINE-FERLAND / SAINT-JUST 185, rue Bilodeau, Saint-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0					
162 B 062	École Chanoine-Ferland * 185, rue Bilodeau, Saint-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0	Préscolaire : 27 élèves Primaire: 71 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle) (3 ^e cycle va à 163) Total : 98 élèves	Préscolaire: 20 élèves Primaire: 71 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle) (3 ^e cycle va à 163) Total : 104 élèves	Préscolaire: 18 élèves Primaire: 62 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle) (3 ^e cycle va à 163) Total : 111 élèves	Préscolaire: 21 élèves Primaire: 54 élèves (1 ^{er} , 2 ^e cycle) (3 ^e cycle va à 163) Total : 106 élèves	5 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
163 B 063	École de Saint-Just * 2, rue du Couvent, Saint-Just-de-Bretenières (Québec) G0R 3H0	Préscolaire : vont à 162 Primaire: 32 élèves (3 ^e cycle 162 et 163) Total : 32 élèves	Préscolaire: vont à 162 Primaire: 32 élèves (3 ^e cycle 162 et 163) Total : 32 élèves	Préscolaire:vont à 162 Primaire: 34 élèves (3 ^e cycle 162 et 163) Total : 34 élèves	Préscolaire:vont à 162 Primaire: 34 élèves (3 ^e cycle 162 et 163) Total : 34 élèves	5 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
261	ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINT-PAUL * 420, route 283, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0					
		1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT Total : 157 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT Total : 163 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT Total : 159 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT Total : 156 élèves	370 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	

PÔLE 6 SAINT-PAUL		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1 ^{er} octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ Élèves
361	CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE SAINT-PAUL 420, route 283, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0					
361 B 061	Centre d'éducation des adultes de Saint-Paul 420, route 283, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
361 B 060	École de la Colline 399, 13 ^e Rue, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0	Idem	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
361 B 062	École Chanoine-Ferland * 185, rue Bilodeau, Saint-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
361 B 063	École de Saint-Just * 2, rue du Couvent, Saint-Just-de-Bretenières (Québec) G0R 3H0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
361 B 065	École de Sainte-Apolline * 105, route de l'Église, Sainte-Apolline (Québec) G0R 2P0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -				

PÔLE 7 SAINT-PAMPHILE		DESTINATION				
Bâtisse	NOM ET ADRESSE DE L'ÉCOLE	2025-2026 Clientèle au 1 ^{er} octobre 2025	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL1 (destinée à l'ensemble des élèves (préscolaire / primaire))
170	ÉCOLE DE SAINT-MARCEL 46, rang Taché Est, Saint-Marcel (Québec) G0R 3R0	Préscolaire : 0 élèves Primaire : 19 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 19 élèves	Préscolaire : 1 élèves Primaire : 14 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 15 élèves	Préscolaire : 6 élèves Primaire : 14 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 20 élèves	Préscolaire : 4 élèves Primaire : 17 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 21 élèves	7 locaux
		- 0 -	- T -	À venir	À venir	
174	ÉCOLE SAINT-JOSEPH 56, rue du Collège, Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0	Préscolaire : 30 élèves Primaire : 174 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 204 élèves	Préscolaire : 26 élèves Primaire : 153 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 179 élèves	Préscolaire : 34 élèves Primaire : 154 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 188 élèves	Préscolaire : 32 élèves Primaire : 155 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 187 élèves	12 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
175	ÉCOLE DES HAUTS-SOMMETS 5, rue du Couvent, Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0	Préscolaire : 36 élèves Primaire : 110 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 146 élèves	Préscolaire : 12 élèves Primaire : 114 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 126 élèves	Préscolaire : 29 élèves Primaire : 103 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 132 élèves	Préscolaire : 20 élèves Primaire : 88 élèves (1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e cycle) Total : 108 élèves	7 locaux
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
277	ÉCOLE SECONDAIRE DE LA RENCONTRE 240, rue Saint-Pierre, Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMS Total : 263 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMS Total : 280 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMS Total : 264 élèves	1 ^{er} et 2 ^e cycle du secondaire PFG, PFGA, PFPT, PFMS Total : 268 élèves	838 élèves (à 85% d'utilisation de la grille horaire)
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
378	CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DE L'ISLET-SUD 240, rue Saint-Pierre, Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0					
378 B 077	Centre d'éducation des adultes de L'Islet-Sud 240, rue Saint-Pierre, Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
170 B 070	École de Saint-Marcel 46, rang Taché Est, Saint-Marcel (Québec) G0R 3R0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
174 B 074	École Saint-Joseph 56, rue du Collège, Saint-Pamphile (Québec) G0R 3X0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	
		- 0 -	- 0 -	- 0 -	- 0 -	
175 B 075	École des Hauts-Sommets 5, rue du Couvent, Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0	Éducation des adultes Formation générale	Idem	Idem	Idem	

		DESTINATION				
Bâtisse	SIÈGE SOCIAL	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	CAPACITÉ D'ACCUEIL ¹ Élèves
<i>B</i> 084	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD 157, rue Saint-Louis Montmagny (Québec) G5V 4N3	Services pédagogiques et administratifs Éducation des adultes Enseignement professionnel aux jeunes et aux adultes	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	
Bâtisse	AUTRES BÂTIMENTS					
<i>B</i> 018	SERVICE DE GARDE MORISSETTE 58, rue de la Fabrique, Sainte-Claire (Québec) G0R 2V0	Services de garde en milieu scolaire et Préscolaire 4 ans (Passe-Partout)	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	
<i>B</i> 068	RÉSIDENCE DE LA COLLINE 401, 13 ^e Rue, Saint-Paul-de-Montminy (Québec) G0R 3Y0	Aucune activité				

Reception

De: Émilie Fortier
Envoyé: 29 janvier 2026 14:29
À: Reception
Objet: TR: Forum 2026 - Un tarif membre avantageux pour les municipalités Fleurons

Pour correspondance de Février svp 😊

Emilie Fortier

DGA et greffière-trésorière adjointe

comptabilite@saint-gervais.ca



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

150, rue Principale
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0

Téléphone : 418 887 6116
Télécopieur : 418 887 6312

Ce courriel, ainsi que tous les fichiers joints, est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est adressé exclusivement au destinataire. Il est strictement interdit à toute autre personne de diffuser, distribuer ou reproduire ce message. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez immédiatement le détruire et aviser l'expéditeur. Merci.

De : Isabelle Bonin Lachance <isabelle.bonin_lachance@fleuronsduquebec.com>
Envoyé : 27 janvier 2026 22:08
À : Isabelle Bonin Lachance <isabelle.bonin_lachance@fleuronsduquebec.com>
Objet : Forum 2026 - Un tarif membre avantageux pour les municipalités Fleurons

Cher membre Fleurons,

Comment le végétal peut-il devenir un véritable levier de résilience pour les municipalités, au-delà des intentions et des bonnes pratiques isolées? C'est à cette question que propose de répondre le Forum 2026 – Résilience et végétalisation, organisé par Québec Vert.

Le 24 février prochain, à l'Hôtel Best Western de Drummondville, cette journée de réflexion et d'échanges vous permettra d'explorer comment le végétal peut devenir un levier concret et réaliste de résilience, pleinement intégré aux réalités municipales. Vous serez invités à réfléchir à la planification et à la prise de décision, à aborder les enjeux liés au cadre légal, à l'acceptabilité sociale et aux contraintes financières, ainsi qu'à vous inspirer d'exemples concrets de collectivités qui sont passées à l'action.

Le Forum est structuré pour vous permettre de progresser de la compréhension des enjeux à la mise en œuvre de solutions, en passant par l'analyse, la planification et le partage d'expériences.

Profitez d'un tarif membre Fleurons avantageux en vous inscrivant dès maintenant à l'aide du lien suivant : <https://quebecvert.com/evenements-et-formations/forum-2026-sur-la-resilience-et-la-vegetalisation-pour-les-collectivites-de-demain/>

Pour vous inscrire, rien de plus simple : il vous suffit d'indiquer le numéro de téléphone général de votre municipalité.

Au plaisir de vous y accueillir,



Isabelle Bonin-Lachance

Chargée de projets

450 501-1294

fleuronsduquebec.com

3230, rue Sicotte, bureau E300 Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2

Reception

De: Marc Hébert <mhebert@reseaubibliocnca.qc.ca>
 Envoyé: 28 janvier 2026 09:22
 À: Marc Hébert
 Objet: Relance - Motion pour la liberté intellectuelle
 Pièces jointes: Motion-liberte-intellectuelle_biblio-publiques_pour-adoption-muni.docx

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
 État de l'indicateur: Avec indicateur

Aux représentants(es), directeurs(trices) généraux(les) et responsables de bibliothèques

Bonjour,

Il y a un peu plus d'un an, nous vous invitons à adopter une **motion pour la liberté intellectuelle** en bibliothèques publiques (projet préparé et proposé par l'*Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ)* et *Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)*, et appuyé par le **Réseau BIBLIO du Québec (RBQ)**.

En vue de la *Semaine de la liberté d'expression* qui sera célébrée du 22 au 28 février prochain, nous relançons cette invitation auprès des municipalités qui n'ont pas encore adopté la motion. Vous pouvez consulter la liste des municipalités participantes au bas de cette page : https://www.abpq.ca/liberte_intellectuelle.php.

La motion déclare, en autres:

« **que plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression** »

« **que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale** ».

« **Il est proposé qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, les municipalités reconnaissent officiellement :**

1. les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
2. l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
3. la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions. »

Vous trouverez ici le modèle de motion en format WORD en **fichier joint**.

L'adoption de cette motion s'avère aussi un outil très utile aux équipes de bibliothèques, autant pour le développement de vos collections locales qu'en cas de contestation de la part du public ou d'éventuels groupes de pression.

Une fois la motion adoptée, nous vous invitons à me la transmettre par courriel : mhebert@reseaubibliocnca.qc.ca. Je ferai ensuite ajouter le nom de votre municipalité à la page dédiée au mouvement : https://www.abpq.ca/liberte_intellectuelle.php.

Pour celles et ceux d'entre vous qui souhaiteraient approfondir le sujet de la liberté intellectuelle dans les bibliothèques du Québec et de la France, la présentation conjointe de Mathilde Barraband (Université du Québec à Trois-Rivières) et d'Anna Arzoumanov (Sorbonne Université), toutes deux membres de la Chaire de recherche France-Québec sur les enjeux contemporains de la liberté d'expression (COLIBEX) est éclairante : <https://www.youtube.com/watch?v=nsfS8LZVI80&t=1770s>.

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Marc Hébert, agent culturel et de développement
418 832-6166, poste 235



Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches
3189, rue Albert-Demers
Lévis (Québec) G6X 3A1
Téléphone sans frais : 1 866 446-6166
reseaubibliocnca.qc.ca

Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

Attendu que le [Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique](#) stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

Attendu que la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

Attendu que la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

Attendu que la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

Attendu que la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

Attendu que le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

Attendu que plusieurs situations, partout à travers le monde, laissent craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression;

Il est proposé qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Saint-Gervais reconnaisse officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,

- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Projet préparé et proposé par l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), et appuyé par le Réseau BIBLIO du Québec (RBQ).

Reception

De: Réseau BIBLIO CNCA <info@reseaubibliocnca.qc.ca>
Envoyé: 29 janvier 2026 14:35
À: Réseau BIBLIO CNCA
Objet: AVIS IMPORTANT : Mobilisation pour la tarification réduite pour les livres de bibliothèques
Pièces jointes: Postes_C15_Encart.docx
Importance: Haute



Postes Canada

Mobilisation pour la tarification réduite pour les livres de bibliothèques

Chères bibliothèques et municipalités membres,

Nous souhaitons porter à votre attention une situation préoccupante qui pourrait avoir des répercussions importantes sur le fonctionnement du prêt entre bibliothèques.

Comme vous le savez, le prêt entre bibliothèques repose depuis de nombreuses années sur la tarification postale réduite accordée aux livres de bibliothèques par Postes Canada, et ce partout au Canada. Cette mesure est un levier essentiel qui permet d'échanger des documents à coût raisonnable et d'assurer un accès équitable aux collections, en particulier pour les bibliothèques en milieu rural.

Or, le projet de loi C-15, actuellement à l'étude à Ottawa, propose de retirer cette tarification réduite des obligations de Postes Canada. Si cette loi devait être adoptée, Postes Canada ne serait plus légalement tenue d'offrir ce tarif préférentiel. Les conséquences seraient significatives : augmentation marquée des coûts d'expédition, réduction de l'offre de prêt entre bibliothèques et, dans certains cas, remise en question de la viabilité même de ce service.

Une mobilisation rapide est nécessaire

Selon toute vraisemblance, le projet de loi sera soumis au vote au cours des prochaines semaines. Nous croyons qu'il est essentiel que les bibliothèques fassent entendre leur voix collectivement afin de souligner

l'importance de maintenir cette mesure, qui soutient directement l'accès à la culture, à l'éducation et à l'information partout au pays.

Nous vous invitons donc à communiquer avec le ministre fédéral, M. Joël Lightbound, afin de lui faire part de vos préoccupations et de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur vos services et vos usagers. Vous trouverez ci-dessous un code QR qui mène vers un modèle de courriel que vous pouvez adapter à la réalité de votre établissement.



Balayez ce code pour accéder au modèle.

Ci-joint également, un encart que nous vous proposons d'imprimer et d'insérer dans les livres reçus par le prêt entre bibliothèques, afin de sensibiliser les usagers.

Nous comptons sur votre collaboration et votre engagement afin de défendre, ensemble, un service fondamental pour nos bibliothèques et pour les communautés que nous desservons.

Veillez agréer nos salutations distinguées,


Isabelle Poirier, directrice générale
418 832-6166, poste 225





Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale
et de la Chaudière-Appalaches
3189, rue Albert-Demers
Lévis (Québec) G6X 3A1
Téléphone sans frais : 1 866 446-6166
reseaubibliocnca.qc.ca


Mobilisation urgente – Projet de loi C-15


Le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches appelle à une mobilisation rapide face au projet de loi C-15, actuellement à l'étude à Ottawa.


 Ce projet prévoit le retrait de la tarification postale réduite accordée aux livres de bibliothèques par Postes Canada.


 Les impacts seraient majeurs :

 Hausse importante des coûts d'expédition


 Réduction de l'offre de prêt entre bibliothèques

 Remise en question de la pérennité d'un service essentiel et parmi les plus utilisés par nos communautés.

 Le prêt entre bibliothèques est un pilier de l'accès équitable à la culture et à l'information. Il est crucial de préserver cette mesure.


Appuyer le mouvement en balayant le lien suivant 





 Faisons entendre notre voix collectivement afin d'envoyer un message clair au ministre fédéral, M. Joël Lightbound. La tarification postale réduite accordée aux livres de bibliothèques est PRIORITAIRE.


Mobilisation urgente – Projet de loi C-15


Le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches appelle à une mobilisation rapide face au projet de loi C-15, actuellement à l'étude à Ottawa.


 Ce projet prévoit le retrait de la tarification postale réduite accordée aux livres de bibliothèques par Postes Canada.


 Les impacts seraient majeurs :

 Hausse importante des coûts d'expédition


 Réduction de l'offre de prêt entre bibliothèques

 Remise en question de la pérennité d'un service essentiel et parmi les plus utilisés par nos communautés.

 Le prêt entre bibliothèques est un pilier de l'accès équitable à la culture et à l'information. Il est crucial de préserver cette mesure.


Appuyer le mouvement en balayant le lien suivant 





 Faisons entendre notre voix collectivement afin d'envoyer un message clair au ministre fédéral, M. Joël Lightbound. La tarification postale réduite accordée aux livres de bibliothèques est PRIORITAIRE.


Mobilisation urgente – Projet de loi C-15


Le Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches appelle à une mobilisation rapide face au projet de loi C-15, actuellement à l'étude à Ottawa.


 Ce projet prévoit le retrait de la tarification postale réduite accordée aux livres de bibliothèques par Postes Canada.


 Les impacts seraient majeurs :

 Hausse importante des coûts d'expédition


 Réduction de l'offre de prêt entre bibliothèques

 Remise en question de la pérennité d'un service essentiel et parmi les plus utilisés par nos communautés.

 Le prêt entre bibliothèques est un pilier de l'accès équitable à la culture et à l'information. Il est crucial de préserver cette mesure.

Appuyer le mouvement en balayant le lien suivant 



 Faisons entendre notre voix collectivement afin d'envoyer un message clair au ministre fédéral, M. Joël Lightbound. La tarification postale réduite accordée aux livres de bibliothèques est PRIORITAIRE.



Les
Producteurs
de lait
de Chaudière-Appalaches-Nord

Le 22 janvier 2026

Monsieur Dominic Larochelle, Maire
Municipalité de Saint-Gervais
150 rue Principale
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0

Objet : Félicitations pour votre élection

Monsieur,

Au nom des Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Nord, permettez-moi d'abord de vous adresser nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection lors du récent scrutin municipal. Ce mandat que vous entamez représente une belle occasion de contribuer activement au développement durable et à la vitalité économique de notre région.

Rappelons que Chaudière-Appalaches-Nord compte pas moins de 535 fermes laitières sur son territoire, lesquelles génèrent 4 816 emplois, pour une production laitière annuellement d'une valeur de 431 M\$. À l'échelle du Québec, des fermes laitières sont actives dans trois municipalités sur cinq, et près de 90 % des MRC comptent des producteurs de lait parmi leurs citoyens. Nos producteurs jouent donc un rôle structurant dans l'économie de nos régions et l'occupation de notre territoire, générant 3,5 milliards de dollars en ventes, 65 998 emplois dans l'ensemble de la filière laitière et une contribution de 6,1 milliards de dollars au PIB québécois.

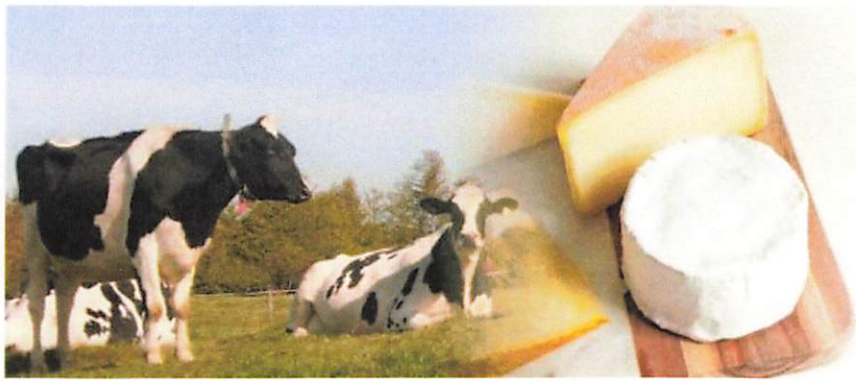
Ces retombées sont rendues possibles grâce à la gestion de l'offre, pierre angulaire de notre modèle agricole, qui contribue à la sécurité alimentaire du Québec, assure une production de lait locale et de grande qualité, tout en offrant aux producteurs un revenu stable et équitable, tiré entièrement du marché.

Dans un contexte de guerre commerciale avec les États-Unis, nous devons plus que jamais veiller à protéger ce modèle, qui a malheureusement déjà fait l'objet de plusieurs concessions dans de précédentes négociations commerciales. De nouvelles brèches dans la gestion de l'offre pourraient entraîner des conséquences irréversibles sur la pérennité de notre modèle agricole. Nous joignons à cette lettre une fiche d'information offrant un portrait détaillé de la situation et des enjeux qui nous préoccupent.

Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Nord souhaitent être des partenaires actifs dans le développement de notre région et dans la promotion d'une économie locale forte et durable. En ce sens, nous demeurons entièrement disponibles pour échanger sur les réalités de notre secteur.

Encore une fois, toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de succès dans vos nouvelles fonctions.

Mariette Gagnon
Présidente
/mg



Les
Producteurs
de lait
de Chaudière-Appalaches-Nord

Les retombées économiques



534

Fermes dans la région



4816

Emplois dans les fermes
de la région



431 M\$

Valeur de la production
dans la région



8

Usines dans la région



308 emplois

Dans les usines de la
région



449,5 M\$

Contribution de la filière
laitière au PIB dans la
région



Les
Producteurs
de lait
du Québec

A propos

Les Producteurs de lait du Québec, affiliés à l'UPA, représentent les **4 215 fermes** laitières, possédées par **9 501 producteurs**, qui livrent quelque **3,567 milliards de litres de lait**, dont la vente totalise des recettes à la ferme de plus de **3,521 milliards de dollars**. La mission de l'organisation est de rassembler les producteurs de lait du Québec par son leadership dans la mise en marché d'un lait de grande qualité, répondant aux attentes de la société, et assurer le développement durable des fermes laitières.

Retombées économiques



4 215
fermes laitières



3,567
milliards
de litres de lait



3,547
milliards \$
provenant des ventes
de lait



65 998
emplois* générés
par l'industrie laitière

* Inclut les emplois directs, indirects et induits.



115
usines de transformation,
dont 62 fabriques
artisanales de
produits laitiers



Plus de 1 million
de litres de lait donnés
par les producteurs aux
Banques alimentaires
du Québec

PIB

6,1
milliards \$
en contribution au PIB



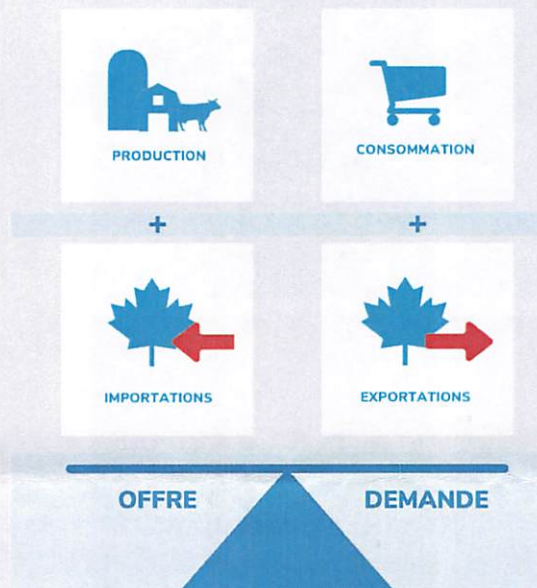
Revenus de taxation
1,034 M\$



Investissements
sur les fermes
673 M\$

Appui à la gestion de l'offre et à la mise en marché collective

La gestion de l'offre et la mise en marché collective sont des politiques agricoles qui permettent **d'assurer une production locale de lait et de produits laitiers de grande qualité, tout en offrant aux producteurs un revenu stable et équitable**, tiré entièrement du marché. Ce modèle, qui fait l'objet d'ententes fédérales-provinciales, repose sur trois piliers : gérer la production selon le marché; assurer un revenu stable aux producteurs et gérer les importations. Tout en contribuant à la **sécurité alimentaire du pays**, il vise à procurer un environnement propice au développement et à la rentabilité des producteurs et des transformateurs laitiers. La filière laitière crée des emplois de qualité dans toutes les régions du Québec, contribuant ainsi à **l'occupation du territoire et à la vitalité de nos communautés**.



L'ACEUM

L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) est entré en vigueur en 2020, amenant des impacts importants pour les producteurs de lait du Canada :

- Accès à notre marché pour 100 000 tonnes de produits laitiers;
- Élimination de la classe d'ingrédients laitiers (classe 7) qui permettait aux producteurs d'assurer un marché pour les solides non gras (protéine et lactose) non requis sur le marché canadien;
- Plafonnement des exportations de solides non gras du lait à 35 000 tonnes sur l'ensemble des marchés mondiaux et pas seulement aux États-Unis et au Mexique;
- Obligation de soumettre à l'examen des Américains tous changements à la classification et aux prix de vente du lait des producteurs aux transformateurs canadiens.

Les producteurs de lait se sont conformés aux dispositions de l'Accord.

Au total

L'ACEUM est le troisième accord conclu sur le dos des producteurs de lait. Des parts de marché ont également été cédées dans l'AECG en 2013 et dans le PTPGP en 2018. **Au total, c'est 8,4% du marché canadien qui a été cédé à des intérêts étrangers.**

Combiné aux autres engagements commerciaux conclus dans le cadre de l'OMC, l'accès aux importations **représente 18 % du marché canadien, ce qui équivaut à 1,5 milliard de dollars par année en ventes pour les producteurs de lait d'ici au terme de la progression des accords.**



Nous demandons
À NOS GOUVERNEMENTS DE

- Choisir la sécurité alimentaire de sa population
- Choisir les entreprises et les investissements sur son territoire
- Choisir l'occupation et la vitalité de ses régions
- Respecter son engagement à ne pas mettre la gestion de l'offre sur la table des négociations et, conformément à l'esprit et la lettre de la loi adoptée en juin 2025 par le parlement canadien, à ne pas faire de concessions sur la politique laitière canadienne dans le cadre de la révision de l'ACEUM prévue d'ici 2026 ou toutes autres négociations.

Investissements et retombées

Entre 2020 et 2024, les producteurs de lait du Québec ont investi **3,2 milliards \$ en machinerie, équipements et dans leurs bâtiments, soit en moyenne 642 millions \$ par an**. Les producteurs laitiers investissent dans leurs entreprises pour les rendre plus performantes, efficaces et durables.

ANNÉE	INVESTISSEMENTS (M\$)
2020	609 M\$
2021	431 M\$
2022	684 M\$
2023	813 M\$
2024	673 M\$

Source: Groupe AGÉCO: Enquête sur les coûts de production des entreprises laitières au Québec, 2024.

La production laitière est le secteur agricole avec les investissements les plus élevés avec **45 % du total agricole investi en 2023**

En 2022, le secteur de la transformation laitière a généré des **livraisons de 2,7 milliards \$**.

Source: Bioclips, janvier 2025

Emplois

L'industrie laitière est un employeur d'importance au Québec avec:



39 657 emplois
dans le secteur de la production



26 341 emplois
dans le secteur de la transformation

65 998 emplois
dans les secteurs directs, indirects et induits.

Source: Renaud Sanscartier, économiste agricole.

Territoire

Grâce à la gestion de l'offre, les fermes laitières sont présentes sur tout le territoire du Québec, contribuant à la sécurité alimentaire, à l'économie et à la vitalité de nos régions.

Au Québec, au moins une ferme laitière est présente dans:

3 municipalités sur 5
(60,4% des municipalités)

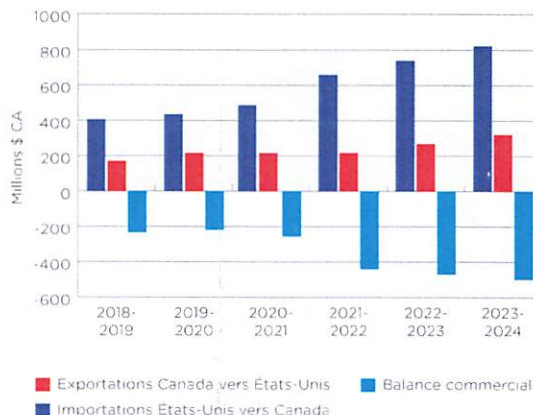
Près de 9 MRC sur 10
(85,6% des MRC).



Balance commerciale avec les États-Unis, pour les produits laitiers spécifiquement

Depuis l'entrée en vigueur de l'ACEUM, les importations de produits laitiers en provenance des États-Unis ont cru de 90%. La balance commerciale pour les produits laitiers a pour sa part doublé: le Canada a maintenant un déficit de 500 M\$ en matière de commerce de produits laitiers avec les États-Unis.

BALANCE COMMERCIALE POUR LES PRODUITS LAITIERS



Source: Statistique Canada

Des avantages concurrentiels inéquitables

Partout dans le monde, l'agriculture se distingue des autres secteurs d'activités économiques, car elle présente un haut niveau de risque tout en étant un secteur essentiel.

La mise en place de politiques de soutien, de régulation des marchés et de mesures d'exclusion de l'agriculture des accords commerciaux n'est qu'une réponse proactive à la gestion des risques agricoles pour assurer la sécurité alimentaire nationale, la production d'aliments de haute qualité et la rentabilité des entreprises agricoles.



APPROCHE BUDGÉTAIRE

ÉTATS-UNIS

- Farm Bill: 100 G\$ US/an pour le secteur agricole
- 31\$/hl en subvention pour la production laitière¹
- Main d'œuvre immigrante à faible coût qui garde les coûts de production bas
- Sans cette main d'œuvre, le prix au détail augmenterait de 90%²



APPROCHE RÉGLEMENTAIRE

CANADA

- Système de gestion de l'offre
 1. Une production pour répondre au marché
 2. Un revenu stable aux producteurs
 3. Un contrôle des importations
- Aucune subventions pour soutenir le revenu

¹Étude de Grey, Clark et Shih, 2009

²Center for North American Studies, *The Economic Impacts of Immigrant Labor on U.S. Dairy Farms*, 2015

La déréglementation n'est pas une option

Selon une étude réalisée en 2015 par le Boston Consulting Group, la disparition du système de gestion de l'offre entraînerait des impacts économiques et sociaux désastreux dans le secteur laitier :



DISPARITION
JUSQU'À
50%
des fermes laitières



PERTE DE
24 000
emplois directs

PIB

PERTE NETTE DE
2,1 à 3,5
milliards \$
au PIB canadien

La déréglementation affecterait l'ensemble du secteur laitier, mais aussi l'économie et la vitalité de nos régions. Sans compter un recul majeur pour la sécurité alimentaire et l'utilisation de fonds publics importants pour soutenir les fermes restantes, comme le font certains pays.



La gestion de l'offre, l'option gagnante pour tous

Pour les **consommateurs**, grâce à des produits de grande qualité à prix raisonnables sans soutenir les producteurs par leurs impôts.

Pour les **transformateurs** qui reçoivent un approvisionnement régulier et de qualité.

Pour les **gouvernements** et **l'ensemble de la société** qui bénéficient des retombées économiques dans toutes les régions.

Pour les **producteurs** qui obtiennent un revenu juste entièrement tiré du marché.

De : [Pierrick Dupont](#)
À : [Johanne Simms](#)
Objet : Transmission de la facture annuelle – Démarche Agir Collectivement dans Bellechasse
Date : 27 janvier 2026 12:17:25
Pièces jointes : [Facture 972 Municipalité de St-Gervais.pdf](#)
[3 Rapport Activité 24-25 \(3\) \(1\).pdf](#)
[Infographie 11e RDV d"ACB \(1\).pdf](#)

Madame Johanne Simms,

Bonjour,

J'espère que vous allez bien.

Par le présent courriel, vous trouverez en pièce jointe la facture annuelle relative à la participation de votre municipalité à la démarche **Agir Collectivement dans Bellechasse (ACB)**.

Je profite de cet envoi pour vous partager brièvement quelques faits saillants des réalisations de la démarche au cours de la dernière année, rendues possibles grâce à l'implication et au soutien des municipalités partenaires :

- **Mobilisation et concertation du milieu**

Poursuite du travail de concertation entre les acteurs municipaux, communautaires, scolaires et jeunesse, notamment à travers les rencontres du Comité de coordination et des tables de travail thématiques.

- **Valorisation de la participation citoyenne et jeunesse**

Organisation d'activités favorisant la parole et l'engagement des jeunes, notamment lors du [11^e Rendez-Vous](#) et des activités régulières du [Conseil des Jeunes de Bellechasse](#), contribuant à renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication citoyenne.

- **Déploiement d'actions concrètes sur le territoire**

Agir Collectivement dans Bellechasse porte et soutient [plusieurs projets](#) qui ont un impact direct sur le bien-être et le sentiment d'appartenance des jeunes, dont notamment :

- Le Show d'Automne;
- La Relève en Action;
- Le projet Balado jeunesse de Bellechasse;
- La 2^e Cohorte en éco-citoyenneté;
- La Grande Journée des Petits Entrepreneurs;

- La Fête interculturelle de Bellechasse;
- Le projet SURF;
- **Renforcement des liens entre les municipalités et les acteurs du milieu**
La démarche ACB continue de jouer un rôle de trait d'union, facilitant les échanges, la concertation et l'émergence d'initiatives structurantes pour Bellechasse.

Votre contribution financière permet de maintenir cette dynamique collective, d'assurer la coordination de la démarche et de soutenir des actions concrètes qui bénéficient directement à la population de votre municipalité.

Je demeure bien entendu disponible pour toute question concernant la facture ou pour vous présenter plus en détail les retombées de la démarche.

En vous remerciant sincèrement pour votre collaboration et votre confiance,

Cordialement,

Pierrick Dupont
Coordonnateur

Agir Collectivement dans Bellechasse
100, rue Monseigneur-Bilodeau
Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0
Tél. : (418) 378-9529
PDupont@Bellechasse.ca

De : Pierrick Dupont

Envoyé : 10 mars 2025 08:11

À : DG St-Gervais <dg@saint-gervais.ca>

Objet : Facturation – Contribution annuelle à la démarche Agir Collectivement dans Bellechasse

Madame Johanne Simms,

Par la présente, je vous transmets la facturation relative à la participation annuelle de votre municipalité à la démarche **Agir Collectivement dans Bellechasse (ACB)**. Votre engagement dans ce regroupement de partenaires issus de diverses organisations du milieu permet d'assurer la mise en

place d'actions concrètes pour le bien-être des jeunes bellechassois âgés de 0 à 25 ans.

En 2024, la démarche ACB s'est distinguée par son impact significatif sur le terrain, notamment en :

- Animant les rencontres du Conseil des Jeunes de Bellechasse;
- Organisant 2 consultations publiques sur les enjeux jeunesse de notre territoire;
- Contribuant au financement de la formation des animateurs de camps, des arbitres de softball et des sauveteurs en piscine;
- Finançant partiellement la location du temps de piscine intérieure pour la formation de nouveaux sauveteurs;
- Encourageant la tenue de marchés dans le cadre de la *Grande Journée des Petits Entrepreneurs*;
- Collaborant au projet intergénérationnel *Nos forêts, vraies de nature*;
- Soutenant le projet *SURF ton été*;
- Facilitant le transport des participants du projet de scolarisation alternative *Le Relais*;
- Soutenant le projet *d'initiation à l'éco-citoyenneté* du Carrefour Jeunesse Emploi;
- Organisant la 4e édition du *Show d'Automne* à Saint-Michel-de-Bellechasse.

En 2025, grâce à l'embauche d'une deuxième ressource, ACB se donnera les moyens d'être encore plus proche des préoccupations des jeunes, des familles et du milieu, pour maximiser son impact. L'adhésion de votre municipalité est essentielle pour permettre à cette démarche de continuer à porter ses fruits et à offrir des opportunités précieuses à notre jeunesse et à nos familles. Il n'y a pas de meilleur investissement pour le développement de notre collectivité.

Vous trouverez ci-joint la facture correspondant à votre contribution annuelle. Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à me contacter.

Encore une fois, merci pour votre engagement et votre précieuse collaboration.

Veuillez agréer, Madame la directrice générale, mes salutations distinguées.

Correspondance du 2024-02-08 :

Bonjour Johanne,

Bellechasse est une région qui se démarque par sa mobilisation pour offrir les meilleures conditions de développement pour nos jeunes et leur famille. Merci à la municipalité de Saint-Gervais pour son implication dans la démarche Agir Collectivement dans Bellechasse, notamment par sa contribution de 8,321\$ pour les 5 prochaines années. Je vous fais parvenir aujourd'hui la première facture de 1,664\$ correspondant à cet engagement. J'en profite pour vous demander s'il est possible de m'envoyer le logo de votre municipalité dans un fichier de bonne qualité, afin que nous puissions l'utiliser lorsque nous remercions publiquement les partenaires de la démarche.

Je profite aussi de ce courriel pour vous rappeler qu'un volet du projet **La Relève en Action** vise à faciliter le recrutement et la rétention des jeunes qui occupent certains emplois au sein de vos municipalités par le remboursement du coût de la formation :

- 50% du coût d'inscription pour les animateurs et 100% pour les aide-animateurs qui feront la [formation Saveur offerte par l'URLS de Chaudière-Appalaches](#) cette année;
- Nous avons une entente avec l'association de softball pour rembourser l'affiliation des arbitres qui ont entre 12 et 18 ans;
- Les remboursement des formations Médaille et Croix de Bronze pour les sauveteurs aquatiques.

Pour toutes questions ou pour me faire connaître les besoins de votre municipalité, je serai ravi d'en discuter avec vous.

Finalement, laissez-moi le plaisir de vous convier au [10^e Rendez-Vous de la démarche Agir Collectivement dans Bellechasse](#). Les Rendez-Vous sont des consultations publiques ouvertes à l'ensemble de la population, des jeunes et des organismes pour discuter des pistes d'action pour créer en Bellechasse les conditions optimales pour le développement de nos jeunes, leur bien-être et leur attachement au territoire. Le prochain Rendez-Vous aura lieu le jeudi 23 mai, de 9h à 16h, à la salle Desjardins du centre récréatif de Saint-Henri et portera sur l'environnement et la transition socio-écologique. Comment engager les jeunes au cœur du développement de notre région ? Cette rencontre promet des échanges autant instructives que constructives.

Je vous remercie encore et vous salue chaleureusement,

Pierrick Dupont

Coordonnateur

Agir Collectivement dans Bellechasse

100, rue Monseigneur-Bilodeau

Saint-Lazare-de-Bellechasse (Québec) G0R 3J0

Tél. : (418) 378-9529

PDupont@mrcBellechasse.qc.ca



AGIR COLLECTIVEMENT
DANS BELLECHASSE

2024-25

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Avec et pour les jeunes



Agir Collectivement dans Bellechasse est la volonté des acteurs du milieu d'écouter les jeunes et de collaborer à améliorer les conditions de leur épanouissement sur le territoire de Bellechasse.

ACB est une démarche de concertation axée sur l'action et la recherche d'impact sur l'environnement des jeunes de 0 à 25 ans.

01 Présentation de la démarche

02 Collaboration intersectorielle et mobilisation

03 L'implication des jeunes dans la communauté

04 La santé mentale et le bien-être des jeunes et des familles

05 Environnement et transition socioécologique

06 Développement global de l'enfant

07 Perspectives 2025-2026

08 Partenaires de la démarche



1. Présentation de la démarche

Depuis plusieurs années, Bellechasse s'est dotée d'une démarche collective ambitieuse : Agir Collectivement dans Bellechasse (ACB). Cette initiative est née d'un élan de concertation issu du 3e Rendez-Vous de Bellechasse, en décembre 2017, où a émergé l'idée de réfléchir et d'agir ensemble autour de l'éducation et de l'épanouissement des jeunes du territoire.



Pierrick Dupont et Stéphanie Roy,
l'équipe d'ACB

Cette volonté de travailler main dans la main a donné naissance à une démarche structurée, rassemblant une diversité d'acteurs et d'organisations. **Ensemble, ils partagent un même objectif : écouter les jeunes, comprendre leurs réalités et transformer collectivement leur environnement pour favoriser leur plein développement.**



Consultation publique organisée par ACB, Saint-Vallier, novembre 2023

Agir Collectivement dans Bellechasse repose sur une stratégie claire et des objectifs concrets. C'est une démarche axée sur l'action et sur la recherche d'impact durable pour les jeunes de 0 à 25 ans. Grâce à des processus de concertation réguliers, ACB a identifié quatre grands enjeux prioritaires. Ces enjeux orientent les efforts de collaboration intersectorielle et visent des transformations tangibles dans la vie des jeunes et de leur communauté.

Ce bilan annuel vous offre un regard sur les actions réalisées et les impacts générés au cours de l'exercice 2024-2025.

Enjeu transversal :

2. Collaboration intersectorielle et mobilisation



La composition intersectorielle du Comité de Coordination de la démarche ACB en 2024-2025.

Un Comité de Coordination actif

Le comité de coordination réunit, autour d'une même table, des représentants issus de divers secteurs : l'éducation, la santé, le développement économique, ainsi que les milieux municipal et communautaire. Véritable instance intersectorielle, il se rencontre de quatre à cinq fois par année afin de définir les grandes orientations de la démarche et d'en assurer la cohérence.

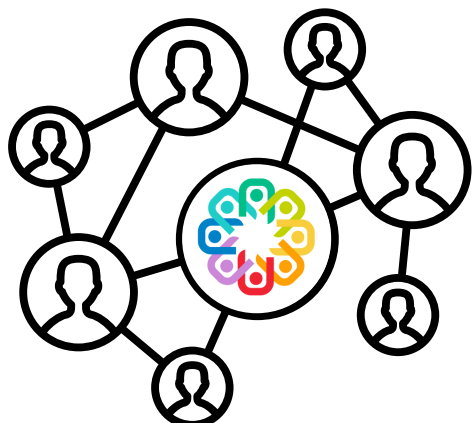
Le Conseil des Jeunes de Bellechasse

Le Conseil des jeunes de Bellechasse est un comité aviseur composé de jeunes âgés de 12 à 18 ans, qui portent la voix de leurs pairs à travers le territoire. Il se réunit neuf fois par année et prend part à diverses activités de consultation publique, contribuant ainsi activement aux réflexions et aux décisions qui concernent la jeunesse de Bellechasse.



ACB, acteur de la concertation territoriale

Agir Collectivement dans Bellechasse collabore activement avec les différentes instances de concertation du territoire afin de renforcer la cohérence de la stratégie jeunesse à l'échelle locale et régionale.



Enjeu A :

3. L'implication des jeunes dans la communauté

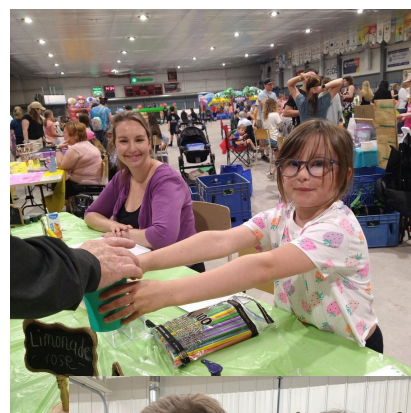


La Relève en action

Cette initiative a pour objectif d'appuyer les jeunes qui souhaitent occuper un emploi d'été structurant au sein de leur communauté. À ce titre, nous avons contribué à la formation de 86 animateurs de camps de jour, 18 arbitres de balle rapide et 22 sauveteurs en piscine, répartis sur l'ensemble du territoire de Bellechasse.

La Grande Journée des Petits Entrepreneurs

Ce projet permet aux jeunes de 5 à 18 ans de plonger dans l'univers de l'entrepreneuriat en vivant une première expérience concrète et enrichissante. Dans Bellechasse, 250 d'entre eux ont ainsi pris part aux marchés de Saint-Michel, Saint-Raphaël, Saint-Charles et Saint-Malachie.



Nos Forêts, Vraies de nature

En collaboration avec la MRC de Bellechasse, ce projet intergénérationnel a permis la transmission des savoirs patrimoniaux liés à la forêt entre aînés et jeunes bellechassois.



Fête interculturelle de Bellechasse

Cette fête interculturelle permet de créer des liens entre communauté d'accueil et nouveaux arrivants de Bellechasse.



S.U.R.F. ton été

Ce projet offre des possibilités d'implication communautaire aux jeunes de secondaire 1 à 5 de la MRC de Bellechasse, opportunité dont X jeunes se sont prévalu auprès de X organismes cette année.



Enjeu B :

4. La santé mentale et le bien-être des jeunes et des familles

Le Show d'Automne

Le Show d'Automne est un événement festif et familial qui aborde la santé mentale tout en mettant en lumière le talent de la jeunesse bellechassoise. Pour sa 4e édition, tenue à Saint-Michel-de-Bellechasse, 50 jeunes ont eu l'occasion de faire rayonner leur savoir-faire sur scène. En parallèle, 20 organismes ont accueilli les participants dans le cadre du Rallye des organismes communautaires, favorisant échanges et sensibilisation. L'édition 2024 du Show d'Automne a rassemblé pas moins de 500 personnes.



Campagne de sensibilisation à la santé mentale

Cette année, le Show d'Automne s'inscrivait dans une vaste campagne territoriale de promotion de la santé mentale. Fruit d'une collaboration entre plusieurs organismes du milieu, cette campagne a permis la réalisation de nombreux événements rassembleurs, interactifs. Outre le Show d'Automne, on y retrouvait la campagne « Ton masque intérieur », qui rappelait que tout le monde possède une santé mentale et visait à briser les tabous, ainsi que la Journée de l'Alternative en santé mentale, marquée par l'enregistrement en public d'un balado et la présentation d'une pièce de théâtre interactive sur la santé mentale.



Enjeu C :

5. L'environnement et la transition socio-écologique

La 2e cohorte d'éco-citoyens

Le projet jeunesse en éco-citoyenneté avait pour objectif de renforcer l'éducation à l'environnement et de promouvoir les valeurs écocitoyennes auprès des jeunes de la MRC de Bellechasse. Les 12 participants ont ainsi eu l'occasion de concevoir et de réaliser un projet de sensibilisation, tout en prenant part à de nombreux séminaires enrichissants sur le sujet.



Enjeu D :

6. Le développement global de l'enfant

Présentation de l'ÉQDEM/ÉQPPEM

Le 8 octobre 2024, une vingtaine de participants se sont réunis pour la présentation des résultats de l'Étude québécoise sur le développement de l'enfant à la maternelle 2022. Au-delà de la sensibilisation des organismes à la réalité locale, cette rencontre a permis d'ouvrir un espace d'échanges constructifs autour des pistes de solution visant à améliorer les conditions de développement des enfants sur le territoire de Bellechasse.

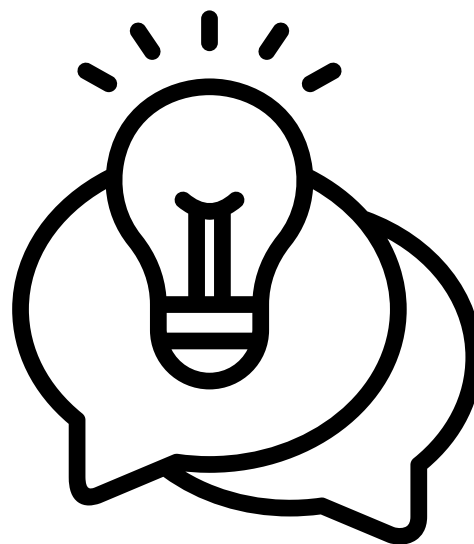


7. Prospective 2025-2026

Le 11e Rendez-Vous :

Civisme et savoir-vivre des jeunes

Les Rendez-Vous sont des espaces de concertation territoriale dédiés aux enjeux jeunesse. Pour ce 11e Rendez-Vous, les jeunes prendront la parole afin de partager leur vécu autour du civisme, de la tolérance et du savoir-vivre, ouvrant la voie à une discussion collective riche et constructive.



Lancement du balado SCOOP

Le nouveau balado Scoop est né de la volonté des jeunes de Bellechasse de créer un espace d'expression et de communication qui leur ressemble et leur appartient. Le jeudi 6 novembre, son lancement se tiendra en grande pompe : un balado 100 % jeune et 100 % bellechassois qui donne enfin la parole à la jeunesse d'ici.

Révision du plan d'action

La démarche ACB est à l'écoute constante de ses partenaires et des enjeux du milieu. Afin de répondre aux attentes du milieu, le Comité de coordination procède à une révision de son plan d'action afin d'identifier les meilleures avenues pour générer un impact concret et durable sur le développement des jeunes de Bellechasse.



8. Les partenaires de la démarche



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
BELLECHASSE



**Centre
de services scolaire
de la Côte-du-Sud**



**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches**



**Maison
de la famille
de Bellechasse**
et centre
de ressources
périnatales



AGIR COLLECTIVEMENT
DANS BELLECHASSE

Avec et pour les jeunes

Pierrick Dupont
Coordonnateur
PDupont@Bellechasse.ca
418-378-9529

Synthèse des discussions

11^e Rendez-Vous
de la démarche Agir
Collectivement dans Bellechasse

**Jeunes et
société**

Civisme,
tolérance,
savoir-vivre

Les éléments positifs qui ont ressortis lors des discussions

- La prise de parole authentique des jeunes et leur volonté d'agir
- Le Comité des jeunes de Saint-Gervais comme modèle inspirant
- Une jeunesse lucide, articulée et consciente des enjeux
- L'importance de créer des liens de confiance entre jeunes et adultes
- La co-responsabilité : les jeunes reflètent la société dans son ensemble
- L'importance de l'écoute et du respect mutuel



Les problématiques retenues lors des ateliers

- Banalisation du manque de respect et de la violence verbale
- Intimidation et cyberintimidation vécues dans les écoles
- Baisse de tolérance envers la diversité
- Implication à améliorer de certaines municipalités et institutions
- Sentiment d'inefficacité des actions et manque d'écoute
- Écart de perception entre jeunes et adultes sur le civisme

Les idées proposées

- Créer et soutenir des comités jeunesse dans les municipalités
- Élaborer une charte du civisme dans les écoles
- Organiser des témoignages de jeunes à d'autres jeunes
- Tenir des ateliers sur le respect, la tolérance et les habiletés sociales
- Offrir des formations aux enseignants et intervenants
- Promouvoir une prévention positive et inclusive
- Donner aux jeunes un réel pouvoir d'influence
- Favoriser des espaces d'appartenance et de convivialité



Les actions à portée des institutions individuellement

- Créer des comités jeunesse dans les municipalités
- Accorder des budgets participatifs aux jeunes
- Mieux mettre à profit les Maisons des Jeunes (ateliers et aide aux devoirs)
- Se doter d'une charte des comportements attendus
- Sensibiliser les parents au civisme et à la responsabilité
- Créer des espaces jeunesse (pumptrack, plein air, lieux communs)
- Valoriser les bons comportements et signaler les dérives
- Développer l'habileté à communiquer positivement

Les actions à portée des institutions unies dans un acteur collectif

- Projets conjoints école-municipalité-organismes
- Campagnes régionales de sensibilisation (civisme, environnement, propreté)
- Formations croisées entre intervenants et partenaires
- Valorisation des bons coups et des initiatives locales
- Partage de pratiques inspirantes entre milieux
- Consultations régulières auprès des jeunes
- Discussions communautaires volontaires
- Renforcement de la culture du respect et de la participation

Merci aux partenaires de la démarche !



Logement des aînés : Les options au-delà des RPA

Proposition d'activité

Objectifs :

- Comprendre le marché de l'habitat pour les aînés (55 ans et plus) ;
- Initier une réflexion sur les besoins et enjeux des différentes municipalités dans le secteur de l'habitation pour les populations aînées afin de mieux orienter les développements à venir.

L'approche se veut participative et flexible. L'atelier pourra être élaboré afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des municipalités:

- Durée possible : entre 1 heure et 2,5 heures?
- Moment de la journée et formule à déterminer: formule déjeuner ou dîner conférence, en matinée, en après-midi, le soir?

Participants

Voici une liste non exhaustive des personnes invitées :

- Élus municipaux
- Responsables en urbanisme
- Direction générale
- Autres personnes et employés notamment ceux et celles impliqués dans les démarches MADA

1 Comprendre le marché de l'habitat pour les aînés

- a) Catégories d'aînés : leurs attentes et leurs besoins
- b) Continuum du logement pour aînés

2 Répondre aux besoins et aux attentes des aînés

- a) Les options de types de bâtis résidentiels : multilogement, jumelés, mini-maison, unifamiliale repensée
- b) Des exemples pour appuyer la réflexion

3 Quelle stratégie pour notre territoire?

- a) Profil des aînés des municipalités de la MRC
- b) Faire les liens avec les démarches MADA
- c) Partage et échanges entre les municipalités



Reception

De: Édith Blanchet <amenagement@obvcotedusud.org>
Envoyé: 19 janvier 2026 15:43
À: Reception
Cc: Rémi Veilleux
Objet: Transformer un espace asphalté en milieu de vie vert (financé)
Pièces jointes: Fiche Sous les pavés Milieu municipal.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

L'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud cherche une municipalité partenaire pour transformer une surface asphaltée en espace vert citoyen, d'ici octobre 2026, dans le cadre du projet Sous les pavés.

💰 Financement confirmé pour :

- le dépavage participatif (citoyens + équipe OBV),
- un atelier de cocréation citoyenne,
- l'aménagement végétalisé d'environ 100 m².

🌱 Résultat : moins de chaleur, plus de verdure, un milieu de vie amélioré et mobilisateur.

👉 Accompagnement clé en main offert.

📺 Le projet en images :

<https://www.youtube.com/watch?v=MgKbDsMm9Wc>

En pièce jointe, vous trouverez une fiche résumé du projet.

Intéressé(e)? Nous proposons une courte rencontre exploratoire, sans engagement.

Eau plaisir d'échanger,

Édith Blanchet, M. ATDR
Chargée de projet et coordonnatrice du PDE
Organisme des Bassins Versants (OBV) de la Côte-du-Sud
6, rue St-Jean-Baptiste Est, Bureau 136
Montmagny (QC) G5V 1J7

Cell. : 581 397-7015
www.obvcotedusud.org
amenagement@obvcotedusud.org



Sous les pavés

Transformer l'asphalte en milieu de vie



Créé par le Centre d'écologie urbaine, Sous les pavés vise à mobiliser les communautés autour de solutions concrètes d'adaptation aux changements climatiques. Le projet consiste à transformer des surfaces minéralisées en espaces végétalisés, grâce à des chantiers participatifs.



L'OBV de la Côte-du-Sud a pour mission l'amélioration de la qualité de l'eau, ainsi que la mise en valeur et la restauration des écosystèmes aquatiques et riverains de son territoire, composé de nombreux bassins versants. L'OBV est le porteur du projet Sous les pavés pour les régions de Bellechasse, Montmagny et L'Islet.



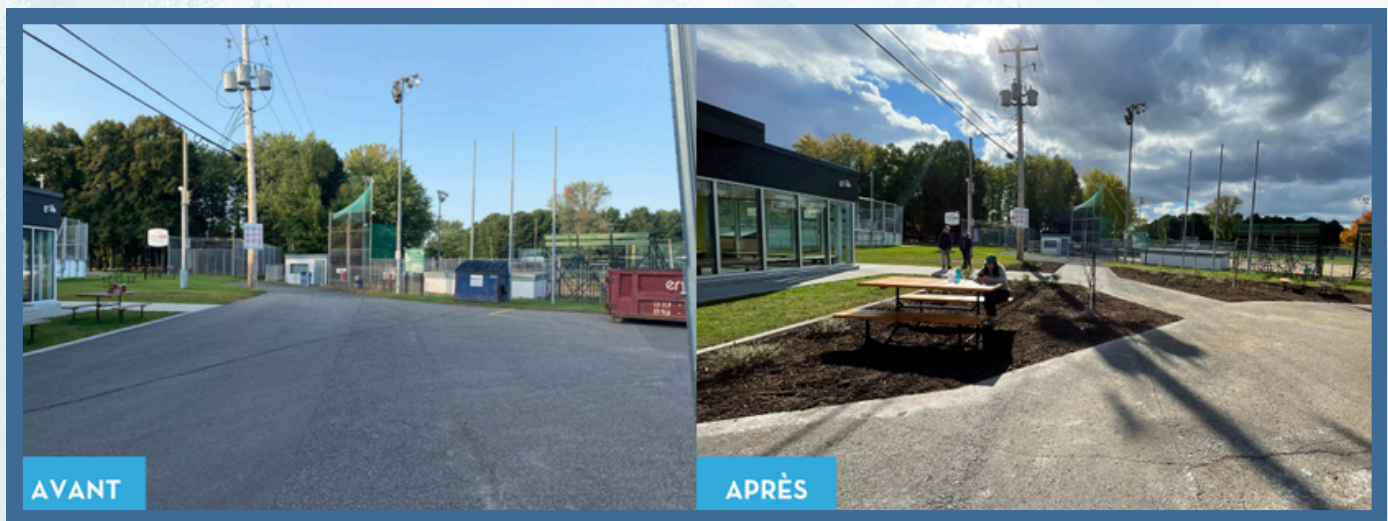
Pourquoi déminéraliser et verdir nos milieux de vie?

- Offrir un environnement stimulant et attrayant à la communauté ;
- Avoir un effet positif sur les saines habitudes de vie et la santé mentale ;
- Contrer les effets négatifs des îlots de chaleur et de l'absence de végétation ;
- Assurer une meilleure gestion des eaux de pluie ;
- Tisser des liens, grâce à un processus participatif et éducatif mobilisant la communauté.

ARÉNA PIERRE-PROVENCHER

Coup d'œil sur quelques projets pour s'inspirer et apprendre

En octobre 2023, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec a déminéralisé et verdi une partie de l'Aréna Pierre-Provencher. Le projet a permis d'offrir un espace convivial aux usagères et usagers du site tout en facilitant l'accès au parc adjacent. Ce nouvel espace verdi regorgera de végétaux afin de réduire l'îlot de chaleur du stationnement de l'aréna.



Crédit photo CRECQ

« Nous sommes fiers d'inaugurer le projet Sous les pavés en partenariat avec la communauté d'affaires, les gens du quartier et le CRECQ. Cette démarche de groupe a donné lieu à un espace verdi et convivial, qui permettra d'améliorer le bien-être des usagers du secteur. En effet, les familles pourront profiter de tables pour pique-niquer sous les arbres lors des activités chaudes de l'été. »

– Carolyne Aubin, conseillère municipale de la ville de Nicolet



100 m²
dé-pavés



Plus de
118
bénévoles
engagés



624 m³
d'eau détournés
annuellement
des égouts



78 kg
polluants
détournés
annuellement
des cours d'eau

STATIONNEMENT DU CENTRE SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE

En juin 2023, le Réseau d'espaces verts éducatif et nourricier a déminéralisé et verdi une partie du stationnement du Centre Sport Loisir de l'Estrie. Par l'ajout de végétaux, le projet a permis de créer un oasis de fraîcheur afin de contribuer à la santé collective et de réduire les îlots de chaleur.



Crédit photo REVE Nourricier

« J'ai rêvé de cet aménagement depuis 20 ans! En plus d'améliorer grandement notre milieu de vie professionnel, les aménagements sont sources de fierté. On espère qu'ils feront école et inviteront d'autres organisations à faire de même! »

– Participante au projet



105 m²
dépavés



Plus de
36
bénévoles
engagés



54 m³
d'eau détournés
annuellement
des égouts



9 kg
polluants
détournés
annuellement
des cours d'eau

Processus *Sous les pavés* : mobilisation

La mobilisation citoyenne et l'engagement des acteurs locaux constituent les clés de la réussite des projets Sous les pavés.



Projet financé par

Reception

De: Mélina Labonté <intercom@aphbellechasse.org>
Envoyé: 5 février 2026 13:37
Objet: Financement pour l'amélioration de l'accessibilité universelle

Bonjour,

Je vous partage un soutien financier destiné à l'amélioration de l'accessibilité universelle des commerces de proximité dans le but de contribuer à la vitalité des territoires.

Vous trouverez davantage d'information sur le soutien financier dans le lien suivant : [Volet 5 – Commerces de proximité du Fonds régions et ruralité \(FRR\) | Gouvernement du Québec](#)

Je vous invite à partager le tout avec les commerces de votre municipalité.

Bonne journée 😊

Méлина Labonté

Intervenante Communautaire

L'AsSortie - L'Association des personnes handicapées de Bellechasse

418-982-3328 poste 5



Reception

De: SMI Performance <nthompson@smiperformance.com>
Envoyé: 4 février 2026 11:55
À: Reception
Objet: Projet de coopération de votre service incendie? C'est le bon moment pour obtenir une subvention

[Voir dans votre navigateur](#)



SSI et coopération intermunicipale

Les ressources financières limitées des municipalités rendent difficiles la préservation de certains services tels des services incendie adaptés aux nouvelles réalités. La coopération intermunicipale peut vous aider à continuer d'offrir des services de qualité à des coûts raisonnables, tout en améliorant leur efficacité.

Les modes de coopération se présentent en 3 catégories : la création d'une régie intermunicipale, la fourniture de service et la délégation de compétence.

Vous êtes éligible à une aide financière

Ça vous intéresse? Saviez-vous que le MAMH a renouvelé son aide financière pour soutenir vos initiatives grâce au 2e appel de projets du **Volet 4 du Fonds régions et ruralité pour la coopération et gouvernance municipale.**

Des subventions existent pour réaliser un diagnostic ou une étude de besoins ou bien pour évaluer la faisabilité ou la bonification d'un projet de coopération.

Le montant maximal de la subvention pouvant être accordé par projet est de 350 000 \$. La subvention maximale pour la réalisation d'un diagnostic ou d'une étude est de 20 000 \$.

[Consulter le guide du MAMH](#)



Profitez de notre expertise municipale

Avec notre connaissance pointue du milieu municipal, les conseillers de SMI Performance sont qualifiés pour vous guider comme nous l'avons fait pour d'autres municipalités.

Vous songez à faire une demande de subvention mais aimeriez être accompagné, confiez-nous votre projet. Notez que vous avez jusqu'au 17 avril 2026 pour déposer votre projet au MAMH.

[Demandez-nous une consultation gratuite](#)

Reception

De: Direction <directiongenerale@ste-christine.com>
Envoyé: 5 février 2026 10:25
Objet: Transmission d'une résolution – Demande de modification du guide TECQ 2024-2028 et sollicitation d'appui
Pièces jointes: 037-02-2026-ExtraitRésolution-DemandeModificationGuideTECQ2024-2028RechargementGranulaire.pdf

Madame,
Monsieur,

Veillez trouver ci-joint une copie de la résolution **037-02-2026**, adoptée à l'unanimité par le conseil municipal de Sainte-Christine lors de la séance du 3 février 2026.

Cette résolution concerne la **demande de modification du guide TECQ 2024-2028**, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence imposant une épaisseur minimale de **300 mm** pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, permettant aux municipalités d'adapter les interventions selon leurs réalités locales.

Par la présente, le conseil municipal sollicite officiellement votre **appui** pour soutenir cette démarche, qui vise à préserver une gestion réaliste et durable des infrastructures routières municipales, particulièrement en milieu rural.

Nous vous remercions de l'attention accordée à cette demande. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire.



Heidi Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

Téléphone 819-858-2828, poste 104
Courriel directiongenerale@ste-christine.com
646, 1er Rang Ouest, Sainte-Christine, Québec J0H 1H0

Avis de confidentialité : Les informations contenues dans les documents ci-joints sont de nature privilégiée et confidentielle. Elles ne peuvent être utilisées qu'aux fins convenues par la personne ou l'organisme dont le nom apparaît ci-dessus. Si la personne qui lit le présent message n'est pas celle à qui il est destiné, elle est priée de noter qu'il est strictement interdit de divulguer, de distribuer ou de copier ce message. Si ce message vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.



Séance du conseil municipal

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2026 à 19h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Jean-Marc Ménard.

037-02-2026 4.7 **Demande de modification du guide TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire**

Attendu que le Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028, publié en juillet 2024, prévoyait que le rechargement granulaire de la voirie locale était considéré comme un travail admissible, sans spécification d'épaisseur;

Attendu que le nouveau guide TECQ, publié en janvier 2026, précise désormais que le rechargement granulaire doit atteindre une épaisseur minimale de 300 mm (30 cm) pour être admissible;

- Attendu que cette épaisseur représente une quantité considérable, qui s'apparente davantage à une reconstruction complète d'une route de gravier qu'à un rechargement granulaire traditionnel;
- Attendu qu' aucune norme ne prescrit une épaisseur minimale obligatoire pour un rechargement granulaire dans les documents du Ministère des Transports et de la Mobilité durable ni dans la norme BNQ 2560-114/2014 R 2024. Toutefois, les documents du Ministère — notamment le Tome VI, chapitre 2, norme 2204 — prévoient plutôt une épaisseur maximale de 300 mm (30 cm).
- Attendu que le rechargement granulaire normalement effectué sur le réseau routier local varie généralement entre 4 et 6 pouces (100 à 150 mm), ce qui constitue la pratique courante pour l'entretien des chemins ruraux;
- Attendu que l'application d'une épaisseur de 300 mm entraîne plusieurs inconvénients majeurs, notamment :
- un rehaussement important du niveau de la chaussée, créant des différences d'altitude problématiques avec les entrées privées et les accès aux propriétés;
 - une instabilité de la surface de roulement en raison d'un apport trop important de matériaux même si celui-ci est compacté;
 - un risque accru de dispersion du matériau dans les fossés, entraînant des obstructions et un mauvais écoulement des eaux pluviales;
 - une augmentation notable des coûts de matériaux, de transport et de main-d'œuvre, rendant ces travaux difficilement soutenables pour les municipalités rurales;
 - une détérioration accélérée des chemins due à un temps de consolidation plus long et à une capacité portante plus faible durant la période de stabilisation;
 - des interventions supplémentaires nécessaires pour adapter et prolonger les ponceaux et entrées privées, générant des coûts additionnels pour les citoyens et la municipalité;
- Attendu que cette nouvelle exigence impose aux municipalités rurales un alourdissement administratif, financier et opérationnel qui n'était pas prévu lors de l'adoption du programme TECQ 2024-2028;
- Attendu que le maintien d'un rechargement granulaire sans épaisseur minimale obligatoire, comme auparavant, permettrait aux municipalités de mieux adapter leurs interventions à la réalité des sols, des conditions climatiques et des budgets municipaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande formellement au gouvernement du Québec de modifier le guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local.

QUE le conseil municipal sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que de l'ensemble des municipalités du Québec afin de soutenir cette demande commune de modification du guide.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- la FQM;
- l'UMQ;
- toutes les municipalités du Québec;
- le député provincial de la circonscription de Johnson;
- le député fédéral de la circonscription Saint-Hyacinthe-Bagot-Acton;
- la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
Ce 4 février 2026



Heidi Bedard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Note : Le procès-verbal de la présente séance sera adopté ultérieurement.



Extrait du procès-verbal ou copie de résolution de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 3 février 2026 à 19 h 30, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, et à laquelle séance sont présents :

Monsieur Robert Chevrier, maire suppléant Monsieur Pierre Paré, conseiller #4
Madame Hélène Dufault, conseillère #1 Monsieur Michel Daigle, conseiller #5
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2 Monsieur Daniel Plante, conseiller #6

RÉSOLUTION 31-02-2026

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
(SHQ) – DEMANDE DE REMISE EN
PLACE DE L'AIDE FINANCIÈRE DANS
LE CADRE DU PROGRAMME PETITS
ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES
(PEA)**

CONSIDÉRANT que la Fabrique de Sainte-Hélène désire faire aménager un ascenseur à l'église, puisqu'il y a également des activités de type communautaire au rez-de-chaussée, mais aussi au sous-sol et qu'elle espère recevoir une aide financière de la SHQ dans le Programme de Petits établissements accessibles (PEA);

CONSIDÉRANT qu'aucune autre forme d'aide financière pour les propriétaires de petits établissements n'existe, à l'exception du programme PEA qui est sous arrêt temporaire indéterminé et que malgré la bonne volonté de faire des adaptations nécessaires pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le résultat se conclut principalement par l'octroi d'une subvention pour permettre la réalisation des modifications nécessaires à de telles adaptations;

CONSIDÉRANT que la directrice générale de la Municipalité a discuté avec monsieur Jean-François Nogue, représentant de la MRC des Maskoutains, pour les programmes de rénovations et que celui-ci a mentionné un arrêt temporaire du programme PEA depuis le 1^{er} avril 2025 et que les formulaires ne sont pas accessibles pour pouvoir transmettre une demande pour être sur la liste d'attente;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de poursuivre les améliorations pour donner accès aux établissements à toute la population, incluant les personnes handicapées, les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et également les parents avec de jeunes enfants et que pour ce faire, il est essentiel d'avoir des établissements accessibles;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et la Société d'habitation du Québec doivent avoir la sensibilité de permettre l'accès à tous dans les établissements qui offrent des activités culturelles ou communautaires ou sportives, tel qu'il est le cas pour l'église de Sainte-Hélène-de-Bagot;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Michel Daigle,
Appuyée par monsieur Pierre Paré,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

D'APPUYER la Fabrique de Sainte-Hélène dans ses démarches de demande d'aide financière aux fins de faire l'installation d'un ascenseur pour l'église de Sainte-Hélène-de-Bagot, afin de permettre l'accès à tous dans cet établissement qui offre des activités culturelles, communautaires et sportives; et



DE DEMANDER au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de voir à la possibilité de rendre à nouveau le Programme Petits établissements accessibles (PEA) disponible dans un esprit de permettre l'accès aux établissements à toute la population, incluant aux personnes handicapées, aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et également aux parents avec de jeunes enfants; et

DE DEMANDER l'appui des municipalités et MRC du Québec pour la remise en place du Programme Petits établissements accessibles (PEA) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour aider nos communautés à avoir accès à de l'aide financière pour assurer l'accessibilité des petits établissements dans nos communautés.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME, ce 4 FÉVRIER 2026.

Robert Chevrier, maire suppléant

Lucie Chevrier, directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe

Reception

De: Carol Tremblay <ctremblay@beqtechnology.com>
Envoyé: 26 janvier 2026 14:35
À: Reception
Objet: Bornes de recharge – information municipale

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Je me permets de vous écrire à titre informatif.

Je représente BEQ Technologies – Lévis, fabricant québécois de solutions de recharge pour véhicules électriques destinées aux municipalités et bâtiments publics.

Nous accompagnons actuellement plusieurs organisations municipales dans :

- L'évaluation de leurs infrastructures électriques existantes,
- L'identification des subventions disponibles,
- Et la planification de solutions de recharge simples, conformes et durables.

À noter que nos installations permettent également de générer des crédits carbone, lesquels peuvent représenter un revenu complémentaire significatif pour la municipalité, en plus de contribuer aux objectifs environnementaux.

L'objectif de ma démarche est de partager de l'information utile afin de soutenir vos réflexions actuelles ou futures en matière de mobilité électrique.

Seriez-vous la bonne personne à contacter à ce sujet, ou pourriez-vous m'indiquer la ressource appropriée au sein de votre organisation?

Au besoin, je serais heureux d'échanger brièvement (10 à 15 minutes) à votre convenance.

Cordialement,

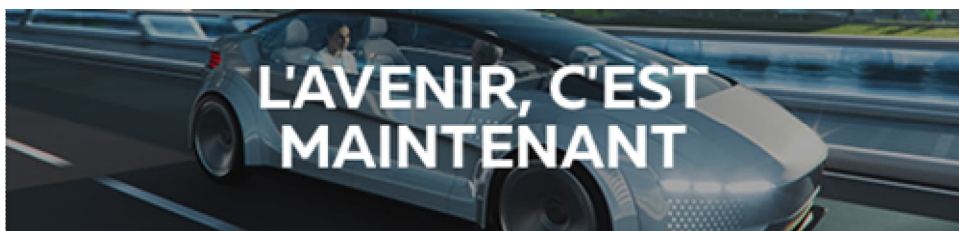
Carol Tremblay



Carol Tremblay

Président
T : 418 833-2626
C : 581 988-7513
104, route du Président-Kennedy
Lévis (QC) G6V 6C9
beqtechnology.com

Franchise
Lévis et Chaudière-Appalaches Est



Vous n'êtes pas la personne à qui ce message est destiné? C'est embarrassant. Ce message est confidentiel, y compris les pièces jointes et les autres messages qu'il contient. Voici quoi faire : N'en lisez pas plus! Et n'en diffusez pas le contenu. Supprimez ce message, d'abord dans votre boîte de réception, puis dans votre corbeille. Écrivez-moi un message distinct pour m'informer de cette erreur. Merci de votre collaboration.

Reception

De: Connexion-U <site@connexion-u.org>
Envoyé: 30 janvier 2026 13:56
À: Reception
Objet: IMPORTANTE DISCUSSION AVEC CONNEXION-U: Implantons ensemble des solutions citoyennes

Vous recevez ce message parce que vous êtes inscrit.e à notre infolettre ou parce que vous avez signé notre [Déclaration sur l'être essentiel](#), ou parce que vous avez signé la [Lettre aux Élus](#). Vous pouvez vous désinscrire à tout moment ([Lien au bas](#)).



Montréal, 30 janvier 2026

Chers élus, conseillers municipaux et directeurs généraux,

En ce début 2026, nous souhaiterions vous inviter à poursuivre le cheminement que nous avons amorcé avec plusieurs d'entre vous, concernant la fermeture des points de services et guichets Desjardins.

Pour ceux qui ne nous connaissent pas, Connexion-U a mené plusieurs campagnes, dont la dernière avec vous, [les élus municipaux](#), en 2024. Vous pouvez prendre connaissance de nos grands dossiers sur notre site www.connexion-u.org.

Pour la petite histoire, nous avons réussi à obtenir des résultats de la part de Desjardins et du Premier ministre, François Legault, en 2022, lors de [notre campagne sur la protection des renseignements personnels](#). Mais très peu de résultats concernant la fermeture des points de services et guichets en 2024, car la cause était beaucoup plus profonde.

Pour mémoire, nous avons analysé le *modus operandi* conduisant les institutions bancaires à provoquer des déserts bancaires. Et nous avons découvert que ces déserts originaient plutôt d'un appauvrissement de la productivité.

Depuis, nous avons analysé ce dernier point et aimerions reprendre la discussion avec vous. Nous croyons que les élus municipaux peuvent mobiliser leurs concitoyens et contribuer à valoriser des solutions innovantes favorisant la revitalisation du territoire. Nous profiterons de cette occasion pour vous présenter les solutions structurantes de Connexion-U.

Voici rapidement quelques autres grands dossiers qui nous tiennent à cœur :

- Les antennes technologiques controversées. Nous avons contribué à un [protocole destiné aux municipalités](#). Nous élaborerons une stratégie avec la municipalité de Bromont ;
- [La disparition de l'argent et la monnaie programmable](#) ;
- La santé préventive. Nous sommes à préparer une stratégie de promotion de la santé qui pourrait vous intéresser.

Nous espérons ardemment poursuivre cette conversation, car elle nous apparaît comme la mise en place de nouveaux jalons qui permettraient au Québec de sortir d'une paralysie dont nous avons identifié la cause.

C'est pourquoi nous vous invitons à une rencontre en zoom mardi le 24 mars à 16h30 afin d'approfondir ce dialogue plus que nécessaire dans le contexte socio-économique actuel.

Rencontre mardi le 24 mars à 16h30 en zoom

<https://us02web.zoom.us/j/87628762407>

Au plaisir de vous retrouver en cette nouvelle année ou de débiter une relation porteuse de tous les espoirs,

Sylvie Bergeron, pdg de Connexion-U



Reception

De: Groupe Medic <f.groupemedic@gmail.com>
Envoyé: 6 février 2026 05:47
Objet: Nouvelle entente PR – Offre de services pour votre municipalité

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

À la suite de la nouvelle entente concernant les services de premiers répondants en Chaudière-Appalaches, nous souhaitons vous écrire afin de vous offrir officiellement nos services et vous présenter les solutions que nous avons mises en place pour vous soutenir.

Pour celles et ceux qui ne nous connaissent pas encore, **Formation Groupe Médic Inc.** est une entreprise d'ici ayant pour mission de former les intervenants de notre région à répondre efficacement aux situations d'urgence, à travers différentes formations spécialisées.

Depuis déjà plusieurs années, Groupe Medic travaille en collaboration avec le CISSS de Chaudière-Appalaches afin d'assurer que les services de premiers répondants soient formés selon les exigences ministérielles et adéquatement équipés en matériel médical.

Nous comprenons que les changements actuels puissent soulever des questions, voire certaines inquiétudes. Soyez toutefois rassurés : nous avons développé, au cours des derniers mois, une **solution clé en main**, adaptée à la réalité des services de premiers répondants de la région. Une première en Chaudière-Appalaches.

Vous trouverez en pièce jointe notre **catalogue 2026**, qui présente :

- Les tarifs pour les **maintiens de compétences** offertes directement dans vos municipalités par vos formateurs habituels.
- Les **formations initiales et leur fonctionnement**
- Notre gamme de **matériel médical** avec un rabais de 10% qui s'appliquera lors de la facturation.


Notre équipe, composée de **10 formateurs paramédics déjà spécialisés en formation PR**, est prête à assurer la continuité des services et à veiller au respect des exigences en vigueur.

Nous prévoyons également offrir **deux cohortes de formation PR (jusqu'au niveau PR3) dans nos locaux** :

- Début : **Septembre 2026**
- Début : **Février 2027**

Pour les municipalités souhaitant organiser une cohorte directement dans leurs installations, cela est tout à fait possible **sans frais supplémentaires**, à condition que le nombre minimal de participants soit atteint.

Pour toute demande d'inscription, question ou proposition de collaboration, nous vous invitons à communiquer avec nous :

 **819-354-1315**


Notre objectif est de demeurer proches de vous et d'offrir un service humain, accessible et rigoureux — une valeur qui guide Groupe Medic depuis 2012.

Au plaisir d'échanger avec vous,

Étienne et Jonathan

Formation Groupe Médic Inc.



 [Catalogue Premier Répondants 2026.pdf](#)



Service Premier Répondant 2025-2026

VOTRE Référence PR locale en formations et équipements

Avant propos

Groupe Médic Inc. est une entreprise composée de plus de 15 paramédics d'expérience, tous passionnés par l'enseignement et le soutien en matière de premiers soins. Notre mission est de promouvoir l'excellence en pédagogie en offrant des formations en RCR, secourisme et Premier Répondant qui répondent aux plus hauts standards.

Grâce à notre expertise éprouvée en formation Premier Répondant, à la qualité reconnue de nos formateurs et à une approche concrète axée sur la réalité du terrain, nous sommes aujourd'hui fiers d'être une référence en Chaudière Appalaches. Chaque formation est conçue pour être pertinente, conforme et directement applicable en contexte réel.

En complément de nos formations, nous offrons des équipements médicaux abordable de qualité supérieure, adaptés aux besoins spécifiques de votre service. En nous choisissant, vous bénéficiez également d'un service après-vente rigoureux et accessible, car la sécurité de votre équipe et votre satisfaction demeurent au cœur de nos priorités.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et espérons avoir le privilège de contribuer au développement et à la sécurité de votre municipalité.

Nous demeurons disponibles pour répondre à toute question ou pour discuter de vos besoins.

Avec toute reconnaissance,

Étienne Paradis | Jonathan Lachance

PROPRIÉTAIRES FORMATION GROUPE MÉDIC

f.groupemedic@gmail.com

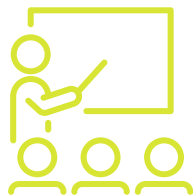
Tél : 819-354-1315

Table des matières

Bienvenue dans le catalogue de référence pour les équipes Premier Répondant de Chaudière-Appalaches.

Vous y trouverez l'ensemble de nos formations initiales et de suivi, ainsi que le matériel complet nécessaire pour un service PR efficace et conforme aux normes.

Ce guide a été conçu pour vous offrir une solution clé en main, facilitant la planification, l'équipement et la mise en œuvre de votre service PR.



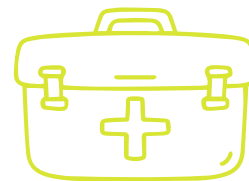
Formations initiales

Page 3-4



Maintien des compétences

Page 5-6



Produits et services

Page 7-9



Formations initiales

Les formations Premier Répondant sont offertes en trois niveaux progressifs : PR1, PR2 et PR3, chacun correspondant à un degré de compétence et d'autonomie plus élevé. Le tarif est établi par participant, selon le niveau de formation choisi.

Des cohortes dites "grand public" sont offertes deux fois par année dans nos locaux. Les tarifs présentés sont basés sur un groupe type de 12 candidats, assurant une formation dynamique et optimale.

Pour les municipalités souhaitant privilégier une formation privée dans leurs propres locaux mais qui ne dispose pas du nombre minimal de participants requis, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.

Descriptions	PR-1	PR-2	PR-3
Durée de la formation initiale	16 heures	32 heures	64 heures
Échéancier estimé de formation	1 mois	2 mois	4 mois
Nombres de journées de formation	2 jours	4 jours	8 jours



PR1
300 \$ / Participants



PR2
475 \$ / Participants



PR3
675 \$ / Participants

Tarif spécial "Greffeur"

Un tarif spécial "Greffeur" s'applique pour les personnes qui souhaitent se joindre à une cohorte existante ou faire la transition d'un niveau à un autre (ex. : passer de PR1 à PR2). Le coût pour un greffeur est de 100 \$ par jour de formation.

PR – NIVEAU 1



Rôle, fonctions et exigences

La formation Premier Répondant – Niveau 1 (PR1) constitue la base essentielle pour les municipalités souhaitant offrir une première réponse rapide et structurée lors de situations d'urgence médicale.

Durée de la formation initiale

La formation PR1 se déroule sur une fin de semaine complète, pour un total de 16 heures.

Contenu de la formation

Les participants acquièrent les compétences nécessaires pour intervenir efficacement dans les situations suivantes :

- Réanimation (RCR et DEA)
- Altération de l'état de conscience
- Assistance ventilatoire
- Situations médico-légales
- Réaction anaphylactique et administration d'épinéphrine

Critères de réussite et certification

- Participation active à la formation
- Réussite du prétest
- Certification valide pour une durée de 3 ans

Maintien du statut PR1 actif

Afin de conserver un statut PR1 actif, chaque répondant doit compléter :

- Un minimum de 4 heures de formation par année
- Un suivi de compétences annuel

Retour après une période d'inactivité

Inactivité de *12 à 24 mois* – Durée : 3 h 30

Inactivité de *24 à 48 mois* – Durée : 4 h 30

PR – NIVEAU 2



Rôle, fonctions et exigences

La formation Premier Répondant – Niveau 2 (PR2) permet aux municipalités de renforcer la capacité d'intervention de leurs équipes en ajoutant des compétences avancées en gestion de traumatismes et de situations complexes.

Durée de la formation initiale

La formation PR2 est offerte sur deux fins de semaine, pour un total de 32 heures.

Contenu de la formation

Les participants développent des compétences supplémentaires leur permettant d'intervenir dans les situations suivantes :

- Trauma
- Hémorragie
- Sinistre

Critères de réussite et certification

- Participation active à la formation
- Réussite du prétest
- Certification PR Niveau 2 valide pour une durée de 3 ans

Maintien du statut PR2 actif

Afin de conserver un statut PR2 actif, chaque répondant doit compléter :

- Un minimum de 8 heures de formation par année
- Deux suivis de compétences annuel

Retour après une période d'inactivité

Inactivité de *12 à 24 mois* – Durée : 4 heures

Inactivité de *24 à 48 mois* – Durée : 5 heures

PR – NIVEAU 3



Rôle, fonctions et exigences

La formation Premier Répondant – Niveau 3 (PR3) représente le plus haut niveau de formation disponible. Elle permet aux municipalités de déployer une équipe hautement qualifiée, capable de gérer des situations médicales et traumatiques complexes jusqu'à l'arrivée des services ambulanciers.

Durée de la formation initiale

La formation PR3 est offerte sur quatre fins de semaine, pour un total de 60 heures.

Contenu de la formation

La formation PR3 inclut l'ensemble des compétences des niveaux PR1 et PR2, en plus des interventions suivantes :

- Accouchement d'urgence
- Brûlures (chimique, thermique ou par inhalation)
- Convulsions
- Difficulté respiratoire
- Douleur thoracique
- Intoxication
- Électrisation
- Exposition cutanée à des substances toxiques
- Inhalation de vapeurs ou de substances toxiques

Critères de réussite et certification

- Réussite de l'évaluation théorique (60 %)
- Réussite des évaluations pratiques
- Certification PR Niveau 3 valide pour une durée de 3 ans

Maintien du statut PR3 actif

Afin de conserver un statut PR3 actif, chaque répondant doit compléter :

- Un minimum de 12 heures de formation par année
- Trois suivis de compétences annuel

Retour après une période d'inactivité

Inactivité de *12 à 24 mois* – Durée : 4 heures

Inactivité de *24 à 48 mois* – Durée : 5 h 30

Maintien des compétences

Afin de conserver leurs acquis, les Premiers Répondants doivent se maintenir à jour chaque année, selon le niveau de leur service. Tous les niveaux (PR1, PR2 et PR3) suivent un suivi obligatoire en réanimation, garantissant la maîtrise continue des techniques vitales. Notre formateur ou formatrice se déplace dans votre municipalité, en soirée ou durant le week-end, pour une présentation magistrale incluant PowerPoint et vidéos des derniers changements en vigueur. Les participants pratiquent ensuite les gestes essentiels. Un aide-mémoire est remis à l'équipe afin de synthétiser la nouvelle matière assimilée.

Organisation des suivis annuels :

Début d'année : *Suivi réanimation*

Printemps : *Suivi traumatique* (PR2 et PR3 seulement)

Automne : *Suivi médical* (PR3 seulement)

Tarification :

- Chaque suivi annuel est offert au prix forfaitaire de 500 \$ par groupe de ratio 1:12 ou inférieur. Si le groupe dépasse 12 participants et qu'un deuxième formateur s'ajoute lors du suivis, des frais peuvent s'appliquer.



Produits et services

Dans cet onglet, vous trouverez l'ensemble du matériel obligatoire pour les services Premier Répondant, soigneusement sélectionné afin de répondre aux exigences opérationnelles et aux réalités du terrain.

Chez Groupe Médic Inc., tous nos produits sont offerts à des prix extrêmement compétitifs, sans compromis sur la qualité. Le choix de nos fournisseurs est effectué avec rigueur, dans l'objectif d'offrir des équipements **fiables, durables et performants**, assurant une efficacité optimale lors de chaque intervention sur le terrain.

Les services Premier Répondant qui effectuent leurs suivis de compétences avec Groupe Médic Inc. bénéficient d'un rabais de

10 % sur l'ensemble de leurs achats de produits.

Cette approche permet aux municipalités de simplifier leur gestion, d'optimiser leurs coûts et de s'assurer que leur équipe dispose en tout temps d'un matériel conforme, à jour et prêt à l'intervention. Si toutefois vous ne trouvez pas l'article dont vous avez besoins, n'hésitez pas à nous contacter pour une soumission personnalisée.



Réanimation et oxygénothérapie



Défibrillateur externe automatisé ZOLL AED +

Compatible avec les appareils utilisés par les SPU. L'appareil offre une assistance à la réanimation en temps réel avec les indicateurs suivants : Vitesse et profondeur. Garantis de 6 ans accompagner de PAD 5 ans et batteries 5 ans.



0,99 \$

Tubulure à oxygène



9,99 \$

Ensemble de 6 canules oropharyngées

55mm, 60mm, 70mm, 80mm, 100mm, 110mm, 120mm



37,99 \$

Ensemble de 7 canules nasopharyngées

#20, 22, 24, 26, 28, 30 Fr.



339,99 \$

Succion portative manuelle V-Vac

Avec 2 réservoirs de recharge et tige rigide.

Modèle portative a batterie également disponible



31,99 \$

Ballon Néonatal



42,99 \$

Ballon Pediatrique



79,99 \$

Régulateur 0-25 litres

Compatible avec cylindre à oxygène E et D

Cylindre de départ disponible à la vente



32,99 \$

Ballon Adulte



3,99 \$

Seringue 60 cc



5,99 \$

Masque Air Cushion

Parois souples gonflables avec grandeurs variées Enfants et Adultes (#3, #4, #5, #6)



3,87 \$

Masques d'oxygène HC

Adulte, Enfant Nourisson



5,99 \$

Filtre HEPA

Compatible avec les masques de ventilation et les valves



1,99 \$

Lunette nasale



74,99 \$

Saturomètre

Saturomètre portatif à batterie, idéal pour une utilisation rapide et efficace en milieu clinique, en entreprise ou lors d'interventions terrain. Cet appareil permet de mesurer avec précision la saturation en oxygène (SpO_2) ainsi que l'indice de perfusion (PI), offrant une évaluation fiable de l'état circulatoire du patient.

Compact, léger et facile à utiliser, il convient autant aux professionnels de la santé qu'aux intervenants en premiers soins. Plusieurs modèles sont disponibles selon vos besoins.

Pour d'autres modèles ou pour obtenir des conseils, contactez-nous.



139,99 \$

Ensemble d'électrodes de défibrillation adulte

Plusieurs modèles disponible selon le type d'appareil



179,99 \$

Électrodes de défibrillation pédiatrique



4,99 \$

Rasoir double face (Bte de 10)



9,99 \$

Pocket Mask Adulte

Avec valve anti-retour
Masque pédiatrique également disponible



63,99 \$

Bandelettes (Bte de 100)



59,99 \$

Auto-piqueurs (Caisse de 200)



4,99 \$

Diachylon (bte de 100)



4,60 \$

Tampon d'alcool (bte de 200)



5,99 \$

Dextrose en gel



49,99 \$

Glucomètre

Glucomètre portatif à batterie conçu pour une mesure rapide et fiable de la glycémie. Simple d'utilisation, compact et léger, il est parfaitement adapté aux milieux cliniques, aux services d'urgence, aux entreprises ainsi qu'aux trousse de premiers soins avancés. L'appareil fournit des résultats précis en quelques secondes, facilitant une prise en charge rapide et sécuritaire.

Plusieurs modèles sont disponibles selon vos besoins.

Pour d'autres modèles ou pour obtenir des conseils, contactez-nous.

Premiers soins et Trauma



449,99 \$

Trousse d'équipements PR



19,99 \$

Boite de gants en nitrile

Small, Medium, Large, X-Large



5,99 \$

Masque chirurgical (Bte de 50)



44,99 \$

Masque de protection N95

Prix et sortent variable en fonction de votre "Fit-Test"

Nous offrons le service Fit Test en caserne !



4,99 \$

Lunette de sécurité



19,99 \$

Jaquette de protection (Bte de 10)

Taille universelle. (Modèle réutilisable également disponible)



1,99 \$

Sac à vomissures



15,99 \$

Tourniquet

Garrot artériel conçu pour le contrôle rapide et efficace des hémorragies sévères des membres. Robuste, fiable et simple d'utilisation, il permet l'application d'une pression suffisante pour interrompre le saignement en situation d'urgence. Son système de serrage sécuritaire assure un maintien stable tout en permettant un ajustement précis.

Compact et facile à transporter, il s'intègre parfaitement aux trousse de premiers soins, équipements d'intervention d'urgence et milieux de travail à risque.

Plusieurs modèles sont disponibles selon vos besoins.

Pour d'autres modèles ou pour obtenir des conseils, contactez-nous



4,99 \$

Rouleau de bande de gaze (Bte de 12)

Gradeurs variées (7,5cm 10cm)



\$12.99

Boite de compresses stérile (Bte de 100)

Gradeurs variées (2x2 4x4 3x3)



54,99 \$



Pansement thoracique de type *SAM chest seal*



1,99 \$

Rouleau de ruban adhésif antiallergique

Grandeur variée (2,5cm, 5cm)



4,99 \$

Kit oculaire (Coquille et pansement)



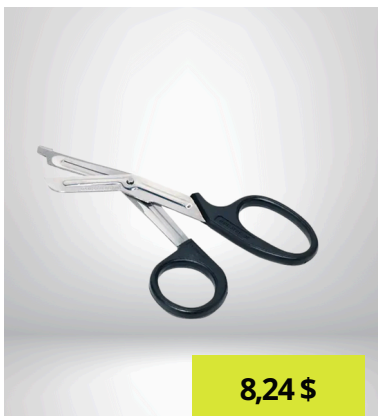
9,99 \$

Compresse abdominale (Bte de 20)



2,99 \$

Bande triangulaire



8,24 \$

Paire de ciseaux
Comme ceux des Paramedics



1,99 \$

Pansement compressif

Élastique de type - OLAES



69,99 \$

Pansement Hémostatique

Pansement hémostatique plié en Z QuickClot - Utilisé pour contrôler l'hémorragie plus rapidement
Blessures avec hémorragie massive
Blessures par objets tranchants
Blessure non compressible alors qu'on ne peut utiliser un tourniquet
Dimensions: 7.5 m x 3.7m / 3 po x 12 pi
Durée de conservation : 5 ans



1,99 \$

Couverture d'urgence



65,99 \$

Trousse d'accouchement

Incluant :

- Ensemble de canule oropharyngées (55,66mm.)
- Deux serviette hygiénique
- Masque à oxygène 100% Néonatal
- Poire à succion
- Six Pince à cordon ombilical
- Paire de ciseaux stérile à bouts courbés
- Deux sac en plastique (Extra large)
- Paire de gants stériles de quatres grandeurs différentes
- Deux champ stérile



329,99 \$

Trousse de mesures d'urgence

Incluant :

- 25 Étiquettes de triage (50 unités)
- Un Dossier "Trieur"
- Un livre " Guide Nord-américain des mesures d'urgence "
- Paire de jumelles
- Un algorithme triage JUMPSTART modifié
- Ensemble de rubans à barricade (noir/jaune/rouge)



9,99 \$

Drap stérile pour brûlure

150cm x 240 cm à usage unique



2,99 \$

Bouteille NaCL 0,9%

500cc et 100cc

Autres service

En plus de nos formations, nous offrons une gamme complète de services adaptés à vos besoins. Il est possible de mettre en place des formations personnalisées, conçues spécifiquement pour votre milieu de travail et vos réalités terrain.

Nous proposons également la vente de matériel de formation, ainsi que du matériel spécialisé en intervention traumatique, répondant aux plus hauts standards de qualité.

Notre équipe assure aussi le service d'inspection de DEA et de trousse de premiers soins, afin de garantir que votre équipement est conforme, fonctionnel et prêt à être utilisé en tout temps.

Des fit tests en caserne sont également offerts pour répondre aux exigences en protection respiratoire.

Pour toute demande personnalisée, n'hésitez pas à nous joindre.

Au plaisir de collaborer avec vous.



QUI SOMMES NOUS ?

Chez Groupe Médic Inc., notre équipe est composée de plus de 14 paramédics d'expérience, tous passionnés par l'enseignement et le soutien en matière de premiers soins. Notre mission est de promouvoir l'excellence en pédagogie, en offrant des formations RCR et secourisme qui répondent aux plus hauts standards.

En plus des formations, nous fournissons des équipements médicaux de qualité supérieure, adaptés à vos besoins. En choisissant Groupe Médic Inc., vous bénéficiez d'un service après-vente inégalé, car votre satisfaction et la sécurité de votre équipe sont notre priorité.

 819-354-1315

 groupemedic.ca



NOS SERVICES



Prévention



Formations adaptées



Ventes et services



Formations à domicile



Formations jeunes



Formation groupe medic



Groupemedic



f.groupemedic@gmail.com



Saint-Gervais, 6 février 2026

OBJET: DEMANDE DE LIBÉRATION DU SIÈGE ACCORDÉ À LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATIN DES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS INC.

CONSIDÉRANT QUE, Les Loisirs de Saint-Gervais inc. désirent aller chercher une subvention auprès de la FQCCL pour le Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance, dans le cadre du programme PAFCCCL.

CONSIDÉRANT QUE, Le Programme d'aide financière aux centres communautaires de loisir (PAFCCL) du gouvernement du Québec soutient les organismes dirigeant un centre communautaire offrant des loisirs pour améliorer l'accessibilité, la qualité et la promotion des activités. (PAFCCL, Article 4.1)

CONSIDÉRANT QUE, Les Loisirs de Saint-Gervais inc. doivent changer les règlements généraux afin d'être admissibles au programme et de démontrer qu'ils ont la liberté de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations.

CONSIDÉRANT QUE, Les Loisirs de Saint-Gervais inc. doivent faire la modification des articles 10-12 concernant la présence d'un représentant de la municipalité siégeant au poste 8 du conseil d'administration des Loisirs de Saint-Gervais. Cela étant dans l'objectif de répondre aux exigences du programme afin d'avoir la possibilité d'obtenir une subvention importante pour l'organisation.

CONSIDÉRANT QUE, Les Loisirs de Saint-Gervais inc., représenté par Mme Mélody Bilodeau-Gauvin, a eu une rencontre avec les représentantes de l'organisation le 11 février 2025, et après évaluation de notre dossier, nous étions admissibles à la catégorie membre solidaire, mais pour être membres CCL Agréé, nous devons être dirigés par un conseil d'administration indépendant du réseau public. (PAFCCL, Articles 4.3.4 et 4.3.8).

CONSIDÉRANT TOUS ces éléments d'information, que le conseil d'administration des Loisirs de Saint-Gervais, représentés par Mme Jocelyne Roy, présidente et Mme Mélody Bilodeau-Gauvin, directrice, demande à la municipalité de considérer la possibilité d'enlever le siège du représentant municipal au conseil d'administration des Loisirs de Saint-Gervais.

Bien à vous,

Jocelyne Roy, présidente

Mélody Bilodeau-Gauvin, directrice

Selon Charles-Felix Ross, M.Sc., agronome - Directeur général de l'UPA

Allocution dans le cadre du congrès des mines + Énergie 2023 :

"Les terres agricoles sont une ressource rare et non renouvelable. Elles servent à nourrir les populations. Elles doivent être protégées et conservées pour les prochaines générations. C'est une responsabilité collective. Au Québec, la zone cultivée ou en pâturage représente à peine 2% du territoire.

Les utilisations non agricoles (UNA) sont une approche sournoise. Les terres visées par leur implantation demeurent comptabilisées en zone verte. Or elles perdent leur vocation agricole et, plus souvent qu'autrement, de manière irrémédiable. Les UNA sont également une source d'ennuis et d'inconvénients à la pratique de l'agriculture et au travail des producteurs. L'implantation des parcs éoliens en zone agricole est un exemple type d'UNA.

Ces projets doivent se faire à l'extérieur de la zone agricole. L'immensité de notre territoire, autre qu'agricole, nous permet aussi rapidement d'imaginer que c'est possible.

L'une des pires nuisances du développement éolien est la division qu'il provoque au sein des communautés, en l'occurrence agricole. Cette décision individuelle, souvent motivée par des intérêts financiers, est imposée aux autres qui en subissent les conséquences visuelles, sonores et autres, allant de la perte de territoire à la restriction de certaines activités, en passant par des impacts environnementaux insoupçonnés.

Je nous souhaite de retrouver rapidement une forme de sagesse collective et le sens du calcul à l'égard de ces projets énergétiques. Il y a une fièvre dans l'air qui doit être maîtrisée. Ces projets sont mal planifiés et questionnables en matière de développement durable.

L'UPA restera dans ce contexte sur sa position d'être contre l'implantation de parc éoliens en zone agricole.

La filière éolienne sera-t-elle pertinente dans 20 ans? Il est difficile de répondre à cette question, mais une chose est certaine, les québécois auront toujours le besoin de s'alimenter avec des produits de qualité à prix abordable.

Le développement de la filière énergétique dans son ensemble devrait faire l'objet d'une grande consultation nationale. Il s'agit de nos ressources, de notre territoire et de nos taxes. "

En acceptant l'installation d'éoliennes en zone agricole, nous créons des zones à accès restreint sur nos terres.

Selon le fabricant de turbine Vestas, Vestas manuels/Wind Turbines/V90-3.0 MW, Operating and Maintenance Manuel, Stay and Traffic by the Turbine, p.3 point 2: "Do not stay within a radius of 400m from the turbine unless it is necessary. If you have to inspect an operating turbine from the ground, do not stay under the rotor plane but observe the rotor from the front. Make sure that children do not stay by or play nearby the turbine."

Selon le Guide des meilleures pratiques de santé et sécurité pour les parcs éolien en climat givrant et froid, de l'Association Canadienne de l'énergie renouvelable, figure 3, zone de jet de glace

$$dj=1.5 \times (D+H)$$

dj=distance maximale des jets de glaces

D=Diamètre du rotor

H=Hauteur du moyeu

Cette formule pour déterminer la zone de jet de glace est aussi celle privilégié par la Fédération Québécoise des Municipalités, Cahier L'Energie Éolienne. Toujours selon la FQM, les éoliennes de St-Paul-de-Montminy auront 160 mètres de diamètre de rotor, et une hauteur du moyeu de 118 mètres, ce qui donne une zone de projection de glace de 417 mètres.

Le risque de projection de glace est un fait reconnu, si on en croit la publication de La Voix du Sud d'octobre 2024: "Par mesure de sécurité, le parc éolien du Massif du Sud rappelle aux utilisateurs du territoire de faire preuve de prudence en période de givre et d'éviter d'approcher les éoliennes, réduisant ainsi les risques qui pourraient être associés à la projection de glace. Le risque est présent lors d'épisode climatique dit " givrant". Il est plus fréquent pendant les périodes de redoux, lorsque les éoliennes retrouvent leur pleine capacité de production et se déchargent des morceaux de glaces accumulées sur leurs pales. Il est également recommandé de demeurer vigilant et d'éviter d'emprunter les routes et les sentiers du parc éolien, qu'ils soient déneigés ou non. Cela contribue à assurer la sécurité de tous. Des panneaux signalétiques localisés dans les parcs éoliens vous rappellent de vous maintenir à distances des éoliennes. "

D'après le gouvernement du Canada, publication L'énergie éolienne et les climats froids: " Selon des mesures prises sur le terrain, le givrage peut survenir jusqu'à 20% du temps entre les mois de novembre et d'avril." Donc on peut présumer jusqu'à 36 jours.

Selon les informations recueillies, voici une figure de la ZAR (zone à accès restreint) ainsi créée. La superficie de cette zone est de 50 hectares. Voir figure 1

Les producteurs acéricoles doivent avoir accès à l'ensemble de leurs érablières en tout temps, et surtout en période de redoux. Les producteurs qui vont accueillir une éolienne chez eux vont s'exposer aux risques de projection de glace ainsi que leurs travailleurs.

Pire encore, le producteur qui ne possède qu'un lot va exposer aux risques aux minimum 4 lots adjacents, et comme démontré dans la figure 1, sûrement davantage. Ces propriétaires, s'ils n'ont pas d'éoliennes chez eux, se feront imposer un risque auxquels ils n'ont pas consenti.

Les zones à usage restreint requises autour d'une éolienne créent un conflit d'usage réel entre l'exploitation d'un parc éolien et la production de sirop d'érable. De plus si on se fie aux recommandations du fabricant de turbine, la même zone s'applique pour une éolienne en fonction en tout moment, ce qui restreint aussi l'usage en zone agricole. Ce qui est contraire à l'OGAT #3 qui spécifie de : " créer un cadre propice à la pratique des activités agricoles."

Restreindre l'accès à leur terre aux producteurs acéricoles, agricole et forestier est un préjudice majeur créé par la zone à accès restreint requise autour d'une éolienne, et ce n'est qu'un exemple de nuisances qui rendent l'exploitation de parc éolien en zone agricole incompatible.

Bellechasse a obtenu l'appellation de Berceau de l'acériculture mondiale. Et St- Gervais est la municipalité au Québec qui compte le plus d'entreprise acéricole. En installant des éoliennes dans des écosystèmes fragiles comme des érablières, nous perturbons le milieu d'une manière telle que sa pérennité est menacé. Les forêts d'érables sont des climax. Ce qui veut dire que ce sont de très vieilles forêts de plusieurs centaines d'années organisées de manière où les interactions entre les végétaux sont complémentaires. Sans compter que ces vieilles forêts sont des refuges pour une multitude d'animaux et d'oiseaux, dont certains sont menacés. Ce sont des milieux ombragés, avec peu de pénétration de lumière et de vent. Les ouvertures nécessaires à l'implantation de tours d'éoliennes ou encore des câbles reliant chaque éolienne entre elles, sans compter les tracés nécessaires pour rejoindre les postes de transformation, ouvrent la canopée des érablières et les perturbent grandement.

Selon le plan de développement de la zone agricole de Bellechasse, le produit intérieur brut agricole de la MRC était de 400 millions de dollars. Le moindre impact négatif sur ces revenus rendra négatif le bilan financier de l'implantation d'un parc éolien.

Toujours selon le pdzna, 76% des fermes sont dans le secteur nord, et le secteur laitier représentent 46% des productions animales. Il est important de rappeler que les bovins laitiers sont les plus sensibles aux tensions parasites, ce qui leur engendre divers problèmes de santé qui affectent leur productivité.

Il y a plus de 1000 km de sentier récréotouristique motorisé et non motorisé dans la zone agricole de Bellechasse, or ces derniers sont mis en périls par la création des zones à accès restreint créées par les éoliennes.

Un projet éolien à St-Gervais, en zone agricole et près des habitations, menacent l'intégrité des terres agricoles précieuses, crée des conflits communautaires, soulèvent des inquiétudes environnementales, remet en question la souveraineté alimentaire, limite le développement récréotouristique et de villégiature, baisse la valeur des maisons des secteurs touchés, envoie des capitaux à des compagnies privées qui ont leur siège social en dehors du pays, et met en péril la sécurité de nos travailleurs agricoles.

Nous sommes conscients que nous sommes à la croisée des chemins concernant la transition énergétique. Mais un projet de production d'énergie industrielle, dans une zone agricole et habitée de façon dynamique, doit être considéré comme une nuisance aux activités qui ont déjà lieux sur ce territoire.

Merci

François Lantagne, B. Sc.
Génie agroenvironnemental
Conseillé municipale St-Gervais de Bellechasse
Administrateur UPA Bellechasse
Producteur laitier, grande culture et acéricole

Joel Boutin
Conseillé acéricole
Technologue agricole
Professeur en acériculture
Producteur acéricole

André Labrecque
Technologue Agricole
Acériculteur

Richard E.Langelier, LL.D.
Docteur en droit
Juriste et sociologue

Danielle Cloutier, Biologiste, Ph.D.
Océanographe
Chargée d'enseignement, Biogéosciences de l' environnement
Département de géographie, Université Laval

Figure 1

